Secrétariat au loisir et au sport

Rapport annuel de gestion 2001-2002

Août 2002

Québec

Production
Secrétariat au loisir et au sport
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 0B2
Courriel : sls@sls.gouv.qc.ca
www.sls.gouv.qc.ca

Coordination de la production
Service des communications

Pierre Pouliot
Responsable des communications

Rédaction
Direction des ressources et du réseau

Françoise Duranleau
Directrice

Collaboration
Bureau du sous-ministre adjoint

Geneviève Moisan
Adjointe au sous-ministre adjoint

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
3e trimestre 2002
ISBN : 2-550-39655-3
© Gouvernement du Québec

Table des matières

Message du ministre 5

Déclaration attestant la fiabilité des données 7

1.0 La présentation du secrétariat au loisir et au sport 9

1.1 La mission 9

1.2 Les créneaux d'activités 9

1.3 Le public-cible 9

1.4 Les leviers d'intervention 10

1.5 Le contexte 11

1.6 Les grands enjeux de l'organisation 14

2.0 Rappel de la déclaration de services aux citoyens, du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses 16

2.1 La déclaration de services aux citoyens et le plan stratégique 2001-2004 16

2.2 Le plan annuel de gestion des dépenses 17

3.0 La présentation des résultats 18

3.1 Les résultats au regard de la déclaration de services aux citoyens 18

3.2 Les résultats au regard du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses 21

4.0 L'utilisation des ressources 47

4.1 Ressources humaines 47

4.2 Ressources budgétaires et financières 50

4.3 Ressources informationnelles 50

5.0 Autres exigences réglementaires 51

Annexe 1 - Organigramme du secrétariat au loisir et au sport en 2001-2002 53

Secrétariat au loisir et au sport
Rapport annuel de gestion 2001-2002

Message du ministre

L'année 2001-2002 aura été fort stimulante pour le Secrétariat au loisir et au sport et je suis très satisfait des résultats obtenus par cette organisation. En avril 2001, je déposais à mes collègues de l'Assemblée nationale son tout premier plan stratégique. Les objectifs, clairement formulés, donnaient le cap sur les résultats à atteindre au cours des prochaines années.

La lutte à la sédentarité représente un objectif fort important de ce plan stratégique. Nous devons, effectivement, redoubler d'efforts en cette matière, particulièrement auprès des jeunes chez qui on constate une augmentation du nombre d'adolescents qui abandonnent la pratique d'activités physiques et du nombre de jeunes aux prises avec un excès de poids. Nous ne sommes cependant pas les seuls responsables de cette lutte à la sédentarité. La concertation et la collaboration avec des organismes d'autres secteurs s'avèrent donc être des moyens à développer pour renforcer l'impact de nos actions.

Le développement du loisir et du sport, au profit de l'ensemble de la population québécoise, constitue un enjeu important pour le Secrétariat au loisir et au sport. En juin 2001, je lançais un plan d'action en matière de loisir, de sport et d'activité physique. Il comprenait des investissements de 2,65 millions de dollars pour mieux soutenir nos partenaires nationaux, régionaux et locaux et de 1,0 million de dollars pour permettre l'émergence de nouvelles actions et soutenir des projets-pilotes. Dans le cadre de l'Année internationale du bénévolat, le Secrétariat au loisir et au sport a soutenu et valorisé les milliers de bénévoles qui encadrent les activités de loisir et de sport.

La promotion de la sécurité et de la protection de l'intégrité physique et morale des participants aux activités de loisir et de sport constitue une autre priorité du plan stratégique. En concertation avec nos partenaires, nos interventions ont ainsi permis d'offrir à la population des conditions adéquates pour une pratique saine et sécuritaire de leurs activités.

La quatrième orientation du plan stratégique concerne le développement de l'excellence sportive. Le budget 2001 accordait au Secrétariat au loisir et au sport des moyens financiers accrus pour mieux accompagner nos athlètes vers les plus hauts sommets de la pyramide sportive. En juin 2001, je lançais donc un plan d'action visant le soutien au développement des athlètes de haut niveau. Nos athlètes méritaient cette action depuis fort longtemps, eux et elles qui ont consacré leur temps et leur énergie à s'affirmer sur la scène internationale. Ainsi, aux Jeux olympiques de Salt Lake City, les athlètes québécois représentaient près de 30 p. 100 de la délégation canadienne, un précédent dans les annales sportives québécoises. Nos athlètes ont, par ailleurs, récolté 10 des 17 médailles obtenues par la délégation canadienne et, parmi celles-ci, cinq des six médailles d'or. Et on ne peut passer sous silence l'exploit du québécois Marc Gagnon devenu l'athlète canadien le plus titré de tous les jeux olympiques d'hiver depuis 1924.

En avril 2001, je demandais au directeur général du Secrétariat au loisir et au sport d'examiner les possibilités de rendre le Secrétariat plus autonome afin d'offrir plus de stabilité à l'organisation et lui permettre de se consacrer davantage à l'atteinte de ses objectifs. Bien qu'il constitue une toute petite organisation, le Secrétariat au loisir et au sport s'avère fort dynamique. Ses employés travaillent avec passion à la poursuite de sa mission dont ils partagent les objectifs avec tous les partenaires et les bénévoles désireux de développer le loisir et le sport, dans un cadre sain et sécuritaire, au profit de toute la population.

C'est avec fierté que je dépose les résultats obtenus par le Secrétariat au loisir et au sport au cours de l'année 2001-2002.

Richard Legendre,
Ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport
Ministre responsable de la Faune et des Parcs.

Déclaration attestant la fiabilité des données

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues au rapport et sur les contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2001-2002 du Secrétariat au loisir et au sport :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de notre organisation;
- présentent les objectifs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données inscrites au rapport annuel de gestion 2001-2002 et leurs contrôles afférents sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2002.

Le sous-ministre adjoint,

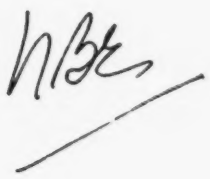

Jean-Pierre Bastien
Québec, le 23 août 2002

1 Présentation du Secrétariat au loisir et au sport

1.1 La mission

La mission du Secrétariat au loisir et au sport (SLS) est de favoriser le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et de promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population québécoise.

1.2 Les champs d'activités

Par ses interventions, le Secrétariat au loisir et au sport participe :

- au développement du loisir avec des responsabilités spécifiques au loisir socio-éducatif, au plein air et au loisir touristique;
- au développement du sport, dans les quatre sphères qui constituent la dynamique de la pratique sportive soit l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence;
- à la promotion d'un mode de vie physiquement actif;
- à la promotion de la sécurité, à la protection de l'intégrité physique et morale des personnes et à la prévention des traumatismes qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

1.3 Le public-cible

Les interventions du Secrétariat au loisir et au sport visent l'ensemble de la population. La jeunesse constitue toutefois une clientèle prioritaire, de même que les athlètes inscrits dans un processus de développement de l'excellence sportive et leurs entraîneurs. Bien que l'ensemble de la population soit visée par les actions du Secrétariat, ce dernier offre peu de services directs aux citoyens. Pour atteindre ses objectifs, il travaille de concert avec un grand nombre de partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont plusieurs organismes de loisir et de sport qu'il reconnaît officiellement. Selon les champs d'intervention, les partenaires du Secrétariat proviennent des milieux associatif et municipal, des secteurs de l'éducation et de la santé ou du privé.

Des milliers de citoyens collaborent également à l'atteinte des objectifs poursuivis par le SLS. Bénévoles, intervenants et employés d'associations et d'organismes investissent, en effet, du

temps et de l'énergie dans le développement du loisir et du sport au Québec.

Les leviers d'intervention

Pour moduler son action, le Secrétariat au loisir et au sport utilise les leviers d'intervention suivants.

L'éducation du public et la formation des intervenants

Le Secrétariat sensibilise la population aux retombées positives du loisir et du sport, afin de l'amener à intégrer l'activité physique à son mode de vie et de la motiver à avoir des comportements sains et sécuritaires dans la pratique d'activités de loisir et de sport. Il collabore également à la formation des intervenants qui œuvrent dans le domaine du sport, de l'activité physique ou du loisir (certification des entraîneurs, formation des bénévoles, formation en matière de sécurité, etc.).

Le soutien professionnel

Une équipe de professionnels du SLS collabore avec les partenaires du milieu et les soutient dans la réalisation de leurs activités. Pour renforcer l'impact de ses actions, il a mis en place divers mécanismes de concertation aux plans national et régional, afin de susciter l'engagement des partenaires et de travailler en complémentarité avec eux. Les études et la recherche constituent notamment des éléments importants de l'intervention du Secrétariat.

Le soutien financier

Le Secrétariat au loisir et au sport gère des programmes de soutien financier destinés aux organismes de loisir et de sport. Il offre, de plus, un programme de bourse pour les athlètes de la catégorie « espoir » sélectionnés par les fédérations sportives, et il collabore à l'application de la mesure de crédit d'impôt remboursable pour les athlètes de haut niveau. Il administre également un programme de soutien financier favorisant l'accompagnement des personnes handicapées qui désirent pratiquer des activités de loisir et de sport.

La réglementation et la normalisation

La Loi sur la sécurité dans les sports et ses règlements permettent au SLS d'intervenir auprès des utilisateurs et

des fournisseurs de services en matière de loisir et de sport quant aux comportements à adopter, à la qualité de l'encadrement, aux aménagements et aux équipements de protection. Il collabore aussi au développement de normes, de guides ou de mécanismes d'accréditation permettant aux fournisseurs de services d'avoir des outils adaptés à leurs besoins.

Pour s'assurer de la justesse de son action, le SLS a identifié certains éléments de l'environnement externe et interne ainsi que du contexte organisationnel qui doivent être pris en compte dans le choix de ses orientations stratégiques.

L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

Plusieurs phénomènes influencent le développement de l'offre de services en loisir et en sport :

- l'évolution des besoins de la population en matière d'activités de loisir et de sport;
- la diversification des modes de pratique et l'engouement pour les activités dites extrêmes;
- le taux élevé de blessures sportives chez les adolescents;
- la croissance de la sédentarité et de l'obésité au sein de la population, plus particulièrement chez les adolescents;
- la préoccupation grandissante pour le phénomène du dopage sportif, et ce, tant au plan québécois que canadien ou international.

La vétusté des équipements de loisir et de sport nécessite des investissements majeurs. C'est une question de sécurité et de qualité des services offerts.

Le développement de l'excellence sportive nécessite un soutien adéquat.

- Les États qui obtiennent les meilleures performances sportives au plan mondial sont ceux qui investissent dans le développement de leurs athlè-

tes de haut niveau : entraîneurs compétents et reconnus, services complémentaires et centres d'entraînement nationaux. Malgré les investissements additionnels des deux dernières années, le Québec ne soutient pas encore aussi intensément le développement de ses athlètes de haut niveau que les États du peloton de tête.

- Les acteurs du milieu représentent le moteur du développement du loisir et du sport.
  - Des partenaires jouent un rôle clé dans l'offre de services en loisir et en sport. Leurs actions doivent être vues comme complémentaires à celles de l'État. Or, ceux-ci revendiquent un soutien financier accru et une présence forte du Secrétariat en matière de recherche, de veille stratégique, etc.
  - Le bénévolat, pierre angulaire de la pratique du loisir et du sport, est une ressource qui se raréfie et s'essouffle.
  - On observe un désir des gouvernements d'établir une dynamique nouvelle en ce qui a trait aux responsabilités du développement du sport et de l'activité physique.

L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL

L'environnement interne

L'intervention de l'État dans les domaines du loisir, du sport et de l'activité physique résulte du constat largement partagé, et qui a fait l'objet de nombreuses déclarations internationales, à l'effet qu'une participation à des activités de loisir et de sport procure des bénéfices sur les plans de la santé physique et mentale. Elle contribue au bien-être personnel et collectif, à la qualité de vie ainsi qu'au développement civique, social et économique. Les bénéfices attendus peuvent être améliorés si on adopte une vision intégrée, en jumelant la promotion de l'activité physique à la prévention des blessures. Ces bénéfices étant d'intérêt public, l'engagement de l'État doit être perçu comme un investissement. Conséquemment, le Secrétariat au loisir et au sport doit consolider la place qu'il occupe au sein de l'appareil gouvernemental et faire valoir le potentiel préventif et curatif de l'activité physique, du loisir et du sport au regard du mieux-être de la population.

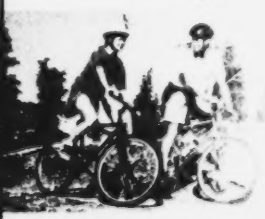

Le SLS doit accroître son leadership en stimulant le dynamisme des milieux concernés et en favorisant leur engagement dans la promotion de l'activité physique et le développement du loisir et du sport. Pour jouer adéquatement son rôle, il doit accentuer ses efforts dans le secteur de la recherche et partager ses connaissances avec l'extérieur. Il doit ainsi développer des projets de collaboration avec les principaux acteurs du milieu, participer à la formation des intervenants qui œuvrent dans les secteurs où il intervient, et finalement, il doit profiter des occasions qui se présentent pour se faire connaître, et reconnaître, sur les scènes québécoise, canadienne et internationale.

Depuis la dissolution du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le dossier du loisir et du sport a été intégré au ministère des Affaires municipales de 1994 à 1998, au ministère de l'Éducation en 1999-2000 et au ministère de la Santé et des Services sociaux en 2000-2001.

En avril 2001, le ministre responsable du Loisir et du Sport demandait au directeur général du SLS d'étudier les possibilités pour amener l'organisation vers l'autonomie. L'année 2001 aura permis au SLS d'identifier les ressources requises pour effectuer ce virage. En mars 2002, des budgets étaient accordés (pour l'année financière 2002-2003) pour qu'il puisse faire un grand pas en ce sens. Le 10 avril 2002, la nomination d'un sous-ministre adjoint responsable du loisir et du sport confirmait la volonté gouvernementale de positionner le Secrétariat dans l'appareil gouvernemental. Ceci permettra évidemment de stabiliser l'organisation. Le SLS sera dès lors en mesure de se concentrer sur sa mission. Il s'assurera que les retombées positives de ses actions sur la scène canadienne et internationale soient reconnues. De plus, le Secrétariat pourra exercer son leadership, ce qui était parfois difficile sous l'égide d'un ministère ayant des préoccupations différentes de celles liées au développement du loisir et du sport.

Maintenant que le SLS bénéficie des ressources nécessaires à son fonctionnement, il pourra mieux s'attaquer à certains dossiers, dont celui de la modernisation. L'organisation pourra redoubler d'efforts pour poursuivre la concrétisation de son plan stratégique dans les unités administratives et développer des outils de gestion modernes et efficaces.

Considérant l'ensemble des éléments de contexte décrits précédemment, le Secrétariat au loisir et au sport a identifié quatre grands enjeux auxquels il doit faire face.

FAIRE VALOIR, AU SEIN DE L'APPAREIL GOUVERNEMENTAL, LE POTENTIEL DE LA PRATIQUE RÉGULIÈRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES, DE LOISIR ET DE SPORT, POUR CONTRIBUER AU MIEUX-ÊTRE DE LA POPULATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.

Le SLS doit identifier les opportunités qui s'offrent à lui pour développer des alliances avec d'autres ministères ou avec des partenaires nationaux afin de faire valoir l'immense potentiel de l'activité physique, du loisir et du sport. L'augmentation du niveau d'activité physique de la population est un formidable défi de santé publique que nous devons nous empresser de relever étant donné les bénéfices considérables que l'on peut retirer de cet investissement. La diminution du nombre de traumatismes qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport représente également un enjeu important en lien avec la réduction des coûts des soins de santé. Au-delà de ces considérations, l'activité physique, le loisir et le sport ont d'importantes répercussions sur le développement personnel et social des citoyens, le renforcement des communautés, le développement de l'économie et du tourisme, la création d'emplois et le respect de l'environnement.

CONTRIBUER À CE QUE LA POPULATION QUÉBÉCOISE PRATIQUE DAVANTAGE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES, DE LOISIRS ET DE SPORT, DANS UN CONTEXTE SAIN ET SÉCURITAIRE

Cet enjeu est fondamental et il fait directement référence à la raison d'être du SLS. Ce dernier doit identifier les stratégies efficaces pour accroître la participation de la population à l'activité physique, au loisir et au sport. Le développement d'une approche intégrée des secteurs d'intervention apparaît notamment comme une piste intéressante afin de favoriser la synergie entre les secteurs. Le SLS se propose, en outre, de renforcer l'impact des actions en développant des partenariats efficaces et en améliorant les mécanismes de concertation entre les acteurs du milieu.

103-01642/

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE.

Le SLS est le premier responsable du soutien au développement de l'élite sportive québécoise. Les exigences liées au sport de haut niveau augmentent sans cesse. Pour soutenir les athlètes et leur permettre de développer leur potentiel, le SLS doit contribuer à ce que les moyens et l'encadrement qui leur sont offerts correspondent à la réalité moderne du sport de haut niveau.

MODERNISER LA GESTION AU SEIN DE SON ORGANISATION

Le SLS doit accélérer son implication dans la démarche de modernisation de la fonction publique amorcée par le gouvernement. Il doit mettre en place une nouvelle dynamique de gestion centrée sur les résultats à atteindre. Les ressources étant limitées, le SLS doit développer les outils requis pour faire des choix éclairés. La démarche de planification stratégique qu'il a entreprise revêt donc une importance capitale. Elle lui permet non seulement de définir les enjeux et les défis qu'il doit relever, mais également de clarifier ses objectifs et les résultats qu'il désire atteindre, de confirmer la répartition de ses ressources et d'identifier les éléments à améliorer pour accroître l'efficacité de l'organisation.

2.0 Rappel de la déclaration de services aux citoyens, du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses

2.1 La déclaration de services aux citoyens et le plan stratégique 2001-2004

Le 1er avril 2000, le Secrétariat au loisir et au sport rendait public sa déclaration de services aux citoyens et son plan stratégique 2001-2004.

La déclaration de services aux citoyens présente de quelle façon le Secrétariat entend offrir à ses clientèles le meilleur service possible. Les principes guidant l'action y sont décrits de même que les normes de qualité qui doivent être maintenues lorsque les clientèles communiquent avec le Secrétariat que ce soit par courriel, par la poste ou en personne. Une brochure précise comment avoir accès aux services du SLS (coordonnées, adresse Internet et heures d'ouverture des bureaux) de même que la personne à qui déposer une plainte en cas de besoin.

Le plan stratégique 2001-2004, quant à lui, présente le Secrétariat au loisir et au sport, sa mission et le public visé, ses partenaires et ses leviers d'intervention. On y retrouve un état de situation ainsi que les contextes externe et interne susceptibles d'influencer à court et moyen termes les choix et les priorités d'intervention. Il s'ensuit une présentation des enjeux, des défis et des orientations stratégiques qui en découlent.

Le plan stratégique permet au Secrétariat d'assurer la continuité de ses interventions, mais aussi de s'adapter aux nouvelles réalités du milieu. Pour chaque orientation, des axes d'intervention et des objectifs ont été définis. Lorsque cela est possible, des indicateurs et des cibles ont été associés aux orientations afin de mesurer l'atteinte des résultats.

Le Secrétariat a également défini les principes directeurs suivants, lesquels s'appliquent à l'ensemble des orientations et qui doivent régir les choix des stratégies d'intervention à mettre en place au cours des trois prochaines années :

- accorder la priorité aux citoyens;
- contribuer au développement du potentiel des jeunes;
- améliorer le partenariat et la concertation;
- respecter les caractéristiques propres à chaque milieu;
- reconnaître l'engagement bénévole;
- accroître son leadership en matière de développement, de diffusion et d'acquisition de connaissances;
- favoriser le rayonnement du Québec en matière d'activité physique, de loisir et de sport.

Le plan annuel de gestion des dépenses du Secrétariat au loisir et au sport a d'abord été préparé pour l'année 2001-2002 par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Cependant, au moment de verser les crédits, les montants réservés pour le dossier loisir et sport étaient intégrés au portefeuille de Tourisme, Loisir et Sport. Le plan de gestion des dépenses pour le secteur loisir et sport reprenait les quatre orientations du plan stratégique du SLS en précisant les objectifs et les résultats attendus pour l'an 1 de la période 2001-2004. Le budget des dépenses était alors de 60,1 millions de dollars, dont 37,1 millions de dollars étaient consentis pour la promotion du loisir et de l'action bénévole, 17,1 millions de dollars pour la promotion du sport et de la sécurité et 5,9 millions de dollars pour l'administration du loisir et du sport. L'effectif autorisé du SLS était de 64 personnes.

3. La présentation des résultats

3.1 Les résultats au regard de la déclaration de services aux citoyens

Le Service des communications du Secrétariat au loisir et au sport, qui joue un rôle de conseil et de soutien auprès des autres directions, est responsable du suivi de la déclaration de services aux citoyens et des services offerts à ces derniers. Son rôle est de faire la promotion du Secrétariat et de ses activités auprès de la population, des nombreux partenaires nationaux, régionaux et locaux ainsi qu'auprès de la clientèle interne. De plus, il doit s'assurer de la visibilité et de la gestion de l'image corporative du SLS lors d'événements et auprès de ses partenaires.

Les objectifs du Service des communications rejoignent ceux du Secrétariat. Ainsi :

- il conseille l'organisation et définit les activités de communication à réaliser qui permettront de répondre aux attentes du SLS et de ses clientèles externes;
- il produit, dans les délais prévus, des documents et du matériel promotionnel qui respectent les objectifs du SLS;
- il s'assure que ce matériel rejoint efficacement les clientèles cibles;
- il favorise une meilleure communication permettant une diffusion efficace de l'information;
- il partage l'information avec les clientèles interne et externe du SLS.

Au cours de l'année 2001-2002, afin de répondre aux orientations et objectifs du Secrétariat, le Service des communications a produit du matériel promotionnel pour l'ensemble des secteurs d'activités : brochures, dépliants, affiches, guides de presse, certificats de reconnaissance, programmes d'assistance financière, trousses, rapports et plans de communication.

Voici quelques dossiers auxquels le Service des communications a participé au cours de l'année :

- lutte contre la sédentarité (*L'actimètre, Devenez et restez un adulte actif, Pour des Québécoises plus actives*);

- promotion du loisir et du sport (*Plan d'action, Jeux du Québec, Jeux du Canada, Jeux de la Francophonie*);
- promotion du rôle social du bénévole (*Politique sur le bénévolat en loisir, Prix du bénévolat Dollard-Morin en loisir et en sport*);
- promotion de la sécurité et de l'intégrité physique et morale des personnes à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport (*L'esprit sportif, ça compte!, Prévention des abus sexuels, Code de conduite en montagne*);
- développement de l'excellence sportive (*Formulaire de crédit d'impôt pour les athlètes de haut niveau, Plan d'action*).

Le Service des communications organise, en concertation avec les unités administratives, les activités de relations publiques, les conférences de presse, la participation à des congrès, expositions et colloques, et il assure la logistique et la coordination pour ces activités. En 2001-2002, il a émis plus de 60 communiqués de presse pour les trois secteurs d'activités, lancé une soixantaine d'invitations aux médias et organisé une vingtaine de conférences de presse.

MOYENS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MIS EN PLACE POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX CITOYENS

- Un site Internet a été développé par le Service des communications avec la collaboration des unités administratives du SLS (www.sls.gouv.qc.ca). En plus d'améliorer la visibilité du Secrétariat, cet outil contribue à la modernisation de la gestion au sein de l'organisation. On y retrouve une multitude d'informations relatives aux activités et aux services offerts par le SLS. Les rubriques sur la mission, la structure administrative, les créneaux d'activités et les partenaires en font un outil qui améliore les services à la clientèle et aux partenaires. C'est l'une des actions déterminantes entreprises par le Service des communications pour réaliser les engagements pris par le Secrétariat. La mise à jour du site est effectuée par le Service des communications.

- Les athlètes inscrits dans un processus de développement de l'excellence sportive font également partie d'une clientèle prioritaire du Secrétariat. Par le biais de son site Internet, le Secrétariat peut gérer, avec la collaboration des fédérations québécoises de régie sportive, une base de données contenant le nom des athlètes identifiés de niveau « excellence », « élite » ou « relève ». L'accès à cette section du site est protégé.

- Le Service des communications évalue, chaque mois, le nombre de visiteurs qui consultent le site. Le rapport du mois d'avril 2002 démontre une augmentation de l'achalandage de plus de 200 p. 100 par rapport au mois de mars 2002.

- Pour optimiser et faciliter les communications avec les clientèles, les moyens suivants ont été mis en place au cours de l'année : l'insertion de l'adresse électronique et du numéro de téléphone du Secrétariat dans le site Internet; l'inscription du numéro de téléphone du SLS dans les bottins téléphoniques de la province et dans le répertoire *Loisir et Sport au Québec 2001-2002* (ce répertoire fournit les coordonnées postales et téléphoniques ainsi que divers renseignements sur quelque 975 intervenants récréatifs et sportifs parmi les plus importants du Québec); la possibilité pour les clients de joindre le SLS par une ligne 1 866; la rédaction et la publication d'articles dans des revues spécialisées; les actions soutenues auprès des médias afin de faire connaître les activités et les interventions du SLS. De plus, le Service des communications s'assure que le lien vers le site du SLS se retrouve sur tous les portails régionaux, ainsi que sur les sites des différents partenaires.

3 • Les résultats au regard du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses

Les pages suivantes présentent les résultats obtenus par le SLS au regard de l'an 1 de son plan stratégique 2001-2004 et du plan de gestion des dépenses qui en découle.

La présentation reprend chacune des quatre orientations du plan stratégique soit :

Lutter contre la sédentarité.

Favoriser le développement du loisir et du sport.

Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

Favoriser le développement de l'excellence sportive.

Pour chacune de ces orientations, des axes d'intervention et des objectifs avaient été définis. Lorsque cela était possible, des indicateurs et des cibles étaient associés aux orientations afin de mesurer si les résultats ont été atteints. Dans certains cas cependant, il avait été difficile de définir des indicateurs ou des cibles parce que les instruments de mesure ou les points de référence n'existaient pas. Des efforts restent à faire pour établir des mécanismes efficaces de veille stratégique, raffiner les indicateurs de gestion et proposer des cibles réalistes. Le travail réalisé en 2001-2002 constitue cependant un pas dans la direction d'une gestion de plus en plus axée sur l'atteinte des résultats.

L'une des limites rencontrées pour définir les indicateurs est attribuable au fait que certains sont des indicateurs de situation dont il faut suivre l'évolution dans le temps, mais pour lesquels le SLS n'est pas le seul responsable des résultats obtenus. La lutte à la sédentarité, le nombre de personnes qui pratiquent des activités de loisir et de sport et le nombre de traumatismes qui surviennent pendant cette pratique sont autant d'exemples démontrant cette difficulté. Il apparaît juste de dire que toute modification de ces taux enregistrée au terme du Plan stratégique 2001-2004 pourrait être attribuable, au moins en partie quoique dans des proportions difficiles à évaluer, aux effets directs et indirects des actions réalisées par le Secrétariat au loisir et au sport et ses partenaires pendant cette période. Les prochaines réflexions stratégiques devraient néanmoins permettre au SLS de définir des indicateurs intermédiaires à l'aide desquels l'organisation pourra plus concrètement rendre compte. Ceci permettra ultérieurement d'affecter les ressources aux interventions qui correspondent aux priorités établies et reconnues efficaces.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : Lutter contre la sédentarité.

AXE D'INTERVENTION : La diminution du nombre de personnes sédentaires

OBJECTIF 1 : Tel qu'inscrit dans le plan d'action Kino-Québec 2001-2005, d'ici 2005, freiner le désengagement des jeunes à l'égard de l'activité physique et diminuer la proportion des personnes âgées de 15 à 19 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
Proportion des jeunes de 15 à 19 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques.	D'ici 2005, freiner le désengagement des jeunes à l'égard de l'activité physique et diminuer la proportion de personnes âgées de 15 à 19 ans qui ne répond pas aux critères de la seconde partie de la recommandation du Consensus international sur l'activité physique à l'adolescence[1] en ce qui concerne l'activité physique d'intensité moyenne ou plus élevée.	43 000 $ ont été remis sous forme de bourses à 66 écoles secondaires. 560 écoles primaires et secondaires ont participé au concours École active 2001-2002. Mise en place du projet de lutte à la sédentarité « Québec en forme ».

Résultat

Évolution du pourcentage des jeunes de 15 à 19 ans qui répondent aux critères de la seconde partie de la recommandation du Consensus international sur l'activité physique à l'adolescence (Québec 1993 et 1998)

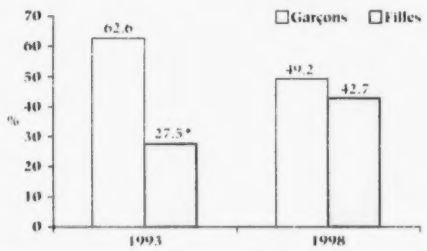

Source : Institut de la statistique du Québec, Institut national de santé publique du Québec et Kino-Québec, *Enquête québécoise sur l'activité physique et la santé 1998*. La prochaine collecte de données se fera en 2003.

Moins de la moitié des jeunes répondent aux conditions inscrites dans cette partie de la recommandation, soit 43 % des filles et 49 % des garçons. On peut noter qu'entre 1993 et 1998, le pourcentage de jeunes respectant ces conditions a augmenté de manière importante chez les filles, passant de 28 % à 43 %. À l'inverse, il a diminué chez les garçons, passant de 63 % à 49 %. Dans ce dernier cas, la diminution n'est pas statistiquement significative, mais elle semble néanmoins assez marquée pour qu'on se préoccupe de suivre son évolution lors des prochaines enquêtes. Dans l'ensemble, c'est tout de même moins de 50 % des jeunes. On a aussi observé, au cours des dernières années (1987 à 1993), une augmentation de 64 % de jeunes de 15 à 19 ans aux prises avec un excès de poids, la prévalence étant passée de 11 % à 18 %. Enfin, il est bon de noter que la chute la plus radicale d'actifs se situe quand ces gens passent du groupe des 15-24 ans à celui des 25-44, autant chez les hommes que chez les femmes.

1 La seconde partie de la recommandation du Consensus international sur l'activité physique à l'adolescence précise que les adolescents devraient pratiquer des activités physiques d'intensité moyenne ou plus élevée, trois fois ou plus chaque semaine, pendant au moins vingt minutes par séance.

Orientation stratégique 1 : Lutter contre la sédentarité.

Axe d'intervention : La diminution du nombre de personnes sédentaires

Objectif 1 : Tel qu'inscrit dans le plan d'action Kino-Québec 2001-2005, d'ici 2005, freiner le désengagement des jeunes à l'égard de l'activité physique et diminuer la proportion des personnes âgées de 15 à 19 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé.

	Cible	Résultats
Proportion des jeunes de 15 à 19 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques.	D'ici 2005, freiner le désengagement des jeunes à l'égard de l'activité physique et diminuer la proportion de personnes âgées de 15 à 19 ans qui ne répond pas aux critères de la seconde partie de la recommandation du Consensus international sur l'activité physique à l'adolescence en ce qui concerne l'activité physique d'intensité moyenne ou plus élevée.	43 000 $ ont été remis sous forme de bourses à 66 écoles secondaires. 560 écoles primaires et secondaires ont participé au concours École active 2001-2002. Mise en place du projet de lutte à la sédentarité « Québec en forme ».

Résultat

Évolution du pourcentage des jeunes de 15 à 19 ans qui répondent aux critères de la seconde partie de la recommandation du Consensus international sur l'activité physique à l'adolescence (Québec 1993 et 1998)

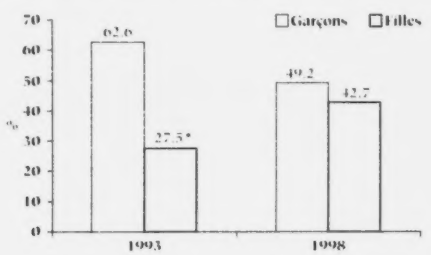

Source : Institut de la statistique du Québec, Institut national de santé publique du Québec et Kino-Québec, *Enquête québécoise sur l'activité physique et la santé 1998*. La prochaine collecte de données se fera en 2003.

Moins de la moitié des jeunes répondent aux conditions inscrites dans cette partie de la recommandation, soit 43 % des filles et 49 % des garçons. On peut noter qu'entre 1993 et 1998, le pourcentage de jeunes respectant ces conditions a augmenté de manière importante chez les filles, passant de 28 % à 43 %. À l'inverse, il a diminué chez les garçons, passant de 63 % à 49 %. Dans ce dernier cas, la diminution n'est pas statistiquement significative, mais elle semble néanmoins assez marquée pour qu'on se préoccupe de suivre son évolution lors des prochaines enquêtes. Dans l'ensemble, c'est tout de même moins de 50 % des jeunes. On a aussi observé, au cours des dernières années (1987 à 1993), une augmentation de 64 % de jeunes de 15 à 19 ans aux prises avec un excès de poids, la prévalence étant passée de 11 % à 18 %. Enfin, il est bon de noter que la chute la plus radicale d'actifs se situe quand ces gens passent du groupe des 15-24 ans à celui des 25-44, autant chez les hommes que chez les femmes.

1 La seconde partie de la recommandation du Consensus international sur l'activité physique à l'adolescence précise que les adolescents devraient pratiquer des activités physiques d'intensité moyenne ou plus élevée, trois fois ou plus chaque semaine, pendant au moins vingt minutes par séance.

Commentaires

Au cours de l'année 2001-2002, le Secrétariat au loisir et au sport a, par l'entremise du programme Kino-Québec, fait plusieurs interventions dans le milieu scolaire :

- le Concours École active a permis de verser plus de 43 000 $ en bourses à 90 écoles secondaires de toutes les régions du Québec pour des projets d'aménagement ou d'achat d'équipement favorisant la pratique d'activités physiques. Au printemps 2002, 500 écoles primaires et secondaires ont fait parvenir un projet pour recevoir une bourse École active dont le montant total dépassera 98 000 $;
- coordination de la production de la Proposition des directeurs de santé publique au milieu scolaire; au cours de la prochaine année, les conseillers régionaux Kino-Québec apporteront leur soutien aux écoles qui désirent passer à l'action et mettre en application certaines des recommandations des directeurs de santé publique. Dans le même sens, Kino-Québec participe à l'élaboration de projets avec des écoles par le biais du programme École ouverte sur son milieu du Fonds Jeunesse;
- poursuite des interventions dans le milieu scolaire quant à l'animation de la cour d'école; en Chaudière-Appalaches et en Estrie, par exemple, une soixantaine d'écoles ont entrepris des démarches pour mieux organiser leur cour d'école à l'heure des récréations ou du midi afin que les jeunes y soient davantage actifs;
- participation au comité interministériel d'harmonisation des interventions en milieu scolaire et au groupe de travail École et milieux en santé piloté par l'Institut national de santé publique;
- en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation, le SLS et Kino-Québec ont complété l'analyse, la mise en place de la structure opérationnelle et lancé (en juin 2002) le projet pilote « Québec en forme » dans la région de Trois-Rivières, en partenariat avec la Fondation Lucie et André Chagnon;
- appui au Mois de l'éducation physique et du sport étudiant, dont la Fédération québécoise du sport étudiant et la Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec font la promotion;
- développement d'un projet avec l'Association québécoise pour l'avancement des femmes dans le sport et l'activité physique, visant à initier des jeunes filles à des activités physiques qui leur plaisent en présence de modèles féminins engagés dans ces activités;
- étude de la condition physique des étudiants d'un cégep (Lévis-Lauzon).

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : Lutter contre la sédentarité.

AXE D'INTERVENTION : La diminution du nombre de personnes sédentaires

OBJECTIF 2 : Tel qu'inscrit dans le plan d'action Kino-Québec 2001-2005, d'ici 2005, diminuer la proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé.

	CIBLE	RÉSULTATS
Proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques (dépense énergétique de 1000 kcal /semaine).	D'ici 2005, diminuer la proportion des 25-44 qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques (46 % chez les hommes et 52 % chez les femmes).	250 municipalités ont participé à l'activité « Plaisir sur glace ». Une dizaine de régions ont fait des interventions dans plus de 100 milieux de travail. Trois régions expérimentent une approche de promotion de l'activité physique impliquant la collaboration de médecins.

Résultat

Niveau moyen d'activité physique de loisir et de transport, pour un trimestre, hommes de 25 à 44 ans, Québec 1993 et 1998

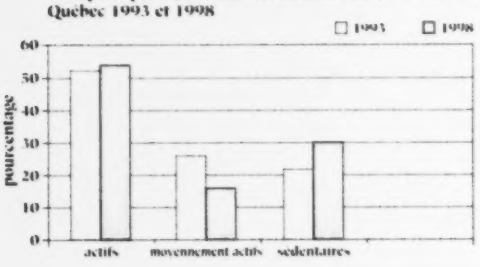

Niveau moyen d'activité physique de loisir et de transport, pour un trimestre, femmes de 25 à 44 ans, Québec 1993 et 1998

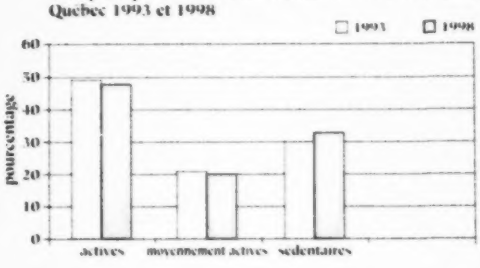

Source : Institut de la statistique du Québec, Institut national de santé publique du Québec et Kino-Québec, *Enquête québécoise sur l'activité physique et la santé 1998*. La prochaine collecte de données se fera en 2003.

Lorsque l'on compare les données de 1998 à celles de 1993, on remarque une augmentation du pourcentage de sédentaires chez les hommes de 25 à 44 ans (30 % par rapport à 22 %). Chez les femmes l'augmentation n'est pas significative, mais la tendance semble être à la hausse dans la catégorie des sédentaires. La comparaison des résultats entre les hommes et les femmes, pour 1998, ne fait ressortir aucune différence significative entre les sexes. Ce constat s'applique autant aux actifs qu'aux sédentaires. Ce phénomène de plafonnement dans les catégories de pratique, ou de baisse dans certains cas, ne semble pas exclusif aux Québécois. En effet, certaines données récentes, ailleurs dans le monde, vont également dans cette direction.

Orientation stratégique 1 : Lutter contre la sédentarité.

Axe d'intervention : La diminution du nombre de personnes sédentaires

Objectif 2 : Tel qu'inscrit dans le plan d'action Kino-Québec 2001-2005, d'ici 2005, diminuer la proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé.

Cible	Résultats
Proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques (dépense énergétique de 1000 kcal/ semaine).	D'ici 2005, diminuer la proportion des 25-44 qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques (46 % chez les hommes et 52 % chez les femmes).	250 municipalités ont participé à l'activité « Plaisir sur glace ». Une dizaine de régions ont fait des interventions dans plus de 100 milieux de travail. Trois régions expérimentent une approche de promotion de l'activité physique impliquant la collaboration de médecins.

Résultat

Niveau moyen d'activité physique de loisir et de transport, pour un trimestre, hommes de 25 à 44 ans, Québec 1993 et 1998

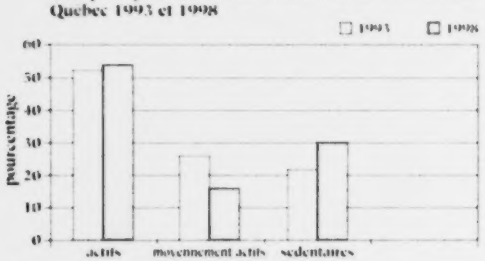

Niveau moyen d'activité physique de loisir et de transport, pour un trimestre, femmes de 25 à 44 ans, Québec 1993 et 1998

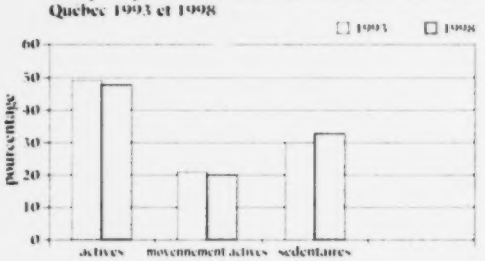

Source : Institut de la statistique du Québec, Institut national de santé publique du Québec et Kino-Québec, *Enquête québécoise sur l'activité physique et la santé 1998*. La prochaine collecte de données se fera en 2003.

Lorsque l'on compare les données de 1998 à celles de 1993, on remarque une augmentation du pourcentage de sédentaires chez les hommes de 25 à 44 ans (30 % par rapport à 22 %). Chez les femmes l'augmentation n'est pas significative, mais la tendance semble être à la hausse dans la catégorie des sédentaires. La comparaison des résultats entre les hommes et les femmes, pour 1998, ne fait ressortir aucune différence significative entre les sexes. Ce constat s'applique autant aux actifs qu'aux sédentaires. Ce phénomène de plafonnement dans les catégories de pratique, ou de baisse dans certains cas, ne semble pas exclusif aux Québécois. En effet, certaines données récentes, ailleurs dans le monde, vont également dans cette direction.

Commentaires

Au cours de l'année 2001-2002, le Secrétariat au loisir et au sport, par l'entremise du programme Kino-Québec, est intervenu dans plusieurs milieux de travail :

- association à des regroupements tels l'Association des infirmiers et infirmières en santé au travail du Québec, l'Association des conseillers en ressources humaines du Québec et la Fondation des maladies du cœur du Québec; réalisation d'activités de sensibilisation, de promotion et de formation pour ces associations;
- rédaction d'articles dans les revues de ces associations (Osmose, Prévention au travail);
- production d'outils de sensibilisation avec la Fondation des maladies du cœur pour le « Mois du cœur »;
- production du logiciel d'évaluation de la pratique de l'activité physique Actimètre, utilisé par les infirmières et les infirmiers en santé au travail et par les kinésiologues pour sensibiliser les travailleurs;
- études des raisons qui motivent les chefs d'entreprise à offrir des programmes d'activités physiques à leurs employés.

Les adultes ont également été rejoints par l'entremise du milieu municipal au cours d'une vaste campagne de promotion intitulée « Plaisir sur glace » qui consistait à mettre en valeur les patinoires extérieures comme lieux d'activités physiques pour la famille.

Finalement, trois approches ont été expérimentées dans le réseau de la santé (régions de la Montérégie, de l'Estrie et de Laval) afin de mieux outiller les professionnels de la santé, de les sensibiliser à l'importance de l'activité physique et ainsi de les amener à inciter leurs patients à adopter un mode de vie plus actif.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : Lutter contre la sédentarité.

AXE D'INTERVENTION : La diminution du nombre de personnes sédentaires

OBJECTIF 3 : Tel qu'inscrit dans le plan d'action Kino-Québec 2001-2005, d'ici 2005, freiner l'augmentation de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
Proportion de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques.	D'ici 2005, freiner l'augmentation de la proportion de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices appréciables pour la santé.	• Soutien à 1083 regroupements Viactive. • Promotion de la marche et démarrage et soutien à des clubs de marche. • Soutien à 20 projets de promotion de la marche.

Résultat

Niveau moyen d'activité physique de loisir et de transport, pour un trimestre, femmes de 65 et plus, Québec 1993 et 1998

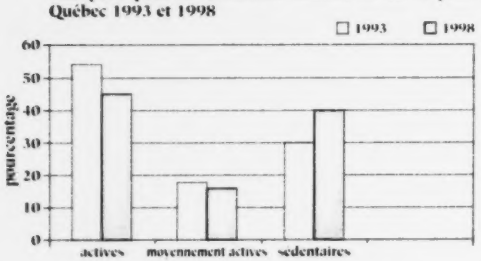

Niveau moyen d'activité physique de loisir et de transport, pour un trimestre, hommes de 65 et plus, Québec 1993 et 1998

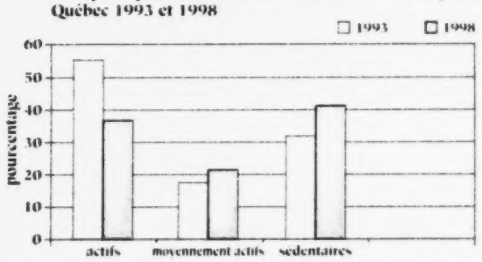

Source : Institut de la statistique du Québec, Institut national de santé publique du Québec et Kino-Québec, *Enquête québécoise sur l'activité physique et la santé 1998*. Les données pour les 55 ans et plus n'étant pas disponibles, les graphiques présentent le niveau d'activité physique pour les 65 ans et plus. La prochaine collecte de données se fera en 2003.

En 1998, 41,8 % des hommes de 65 ans et plus n'étaient pas suffisamment actifs pour en retirer des bénéfices pour la santé, comparativement à 32 % en 1993. Chez les femmes, ce pourcentage s'élevait à 40 %, en 1998, et à 29,9 % en 1993. Chez les hommes de 65 ans et plus, entre 1993 et 1998, le nombre d'actifs est passé de 55 % à 37 %, la même tendance est remarquée chez les femmes, le taux d'actives étant passé de 54 % à 45 %.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : Lutter contre la sédentarité.

AXE D'INTERVENTION : La diminution du nombre de personnes sédentaires

OBJECTIF 3 : Tel qu'inscrit dans le plan d'action Kino-Québec 2001-2005, d'ici 2005, freiner l'augmentation de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé.

	CIBLE	RÉSULTATS
Proportion de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques.	D'ici 2005, freiner l'augmentation de la proportion de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices appréciables pour la santé.	Soutien à 1083 regroupements Viactive. Promotion de la marche et démarrage et soutien à des clubs de marche. Soutien à 20 projets de promotion de la marche.

Résultat

Niveau moyen d'activité physique de loisir et de transport, pour un trimestre, femmes de 65 et plus, Québec 1993 et 1998

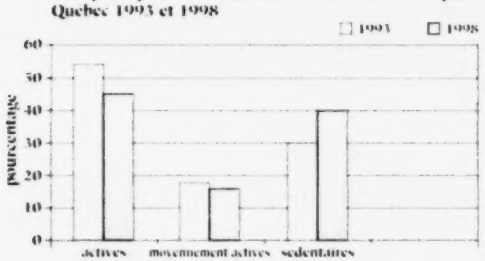

Niveau moyen d'activité physique de loisir et de transport, pour un trimestre, hommes de 65 et plus, Québec 1993 et 1998

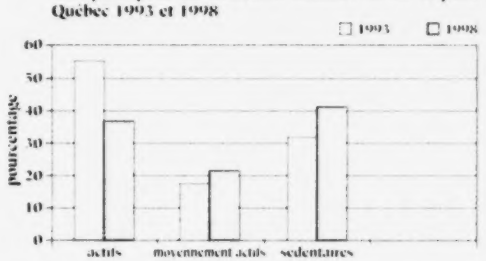

Source : Institut de la statistique du Québec, Institut national de santé publique du Québec et Kino-Québec, *Enquête québécoise sur l'activité physique et la santé 1998*. Les données pour les 55 ans et plus n'étant pas disponibles, les graphiques présentent le niveau d'activité physique pour les 65 ans et plus. La prochaine collecte de données se fera en 2003.

En 1998, 41,8 % des hommes de 65 ans et plus n'étaient pas suffisamment actifs pour en retirer des bénéfices pour la santé, comparativement à 32 % en 1993. Chez les femmes, ce pourcentage s'élevait à 40 %, en 1998, et à 29,9 % en 1993. Chez les hommes de 65 ans et plus, entre 1993 et 1998, le nombre d'actifs est passé de 55 % à 37 %, la même tendance est remarquée chez les femmes, le taux d'actives étant passé de 54 % à 43 %.

Commentaires

Au cours de l'année 2001-2002, le Secrétariat au loisir et au sport, par l'entremise du programme Kino-Québec, a fait plusieurs interventions auprès des personnes âgées de plus de 55 ans :

- consolidation et maintien des acquis du programme Viactive auquel participent chaque semaine 40 805 aînés (pauses-exercices, marche, etc.). Ces personnes sont regroupées dans 1 083 groupes d'aînés. Près de 2300 animateurs aînés bénévoles collaborent à la réussite du programme Viactive;
- diffusion dans les réseaux communautaire et municipal de la brochure *L'ABC de la formation d'un club de marche* afin de relancer la création de clubs de marche;
- promotion de la pratique régulière de la marche dans le contexte du programme Des idées qui marchent (une vingtaine de projets ont reçu un soutien financier);
- réalisation de travaux de recherche afin de mieux connaître les besoins de la clientèle des 55- 65 ans;
- préparation du 3e avis du Comité scientifique de Kino-Québec intitulé *L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus*;

Pour atteindre l'objectif, il faudra favoriser le partenariat, notamment avec le milieu municipal, pour que ce dernier adapte et bonifie son offre de services en matière d'activités physiques et sportives et ses infrastructures en fonction des besoins de la clientèle des 55 ans et plus.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

Axe d'intervention : La promotion du loisir et du sport

Objectif 1 : Faire valoir le loisir et le sport, leur apport à la qualité de vie individuelle et collective, leur importance sociale et économique, ainsi que l'originalité et la diversité des formes de pratiques.

		Résultats
Positionnement du loisir et du sport.	2002	Reconnaissance du loisir et du sport comme moyens d'intervention dans les documents officiels du gouvernement. Faire connaître les bienfaits liés au loisir et au sport et leurs différentes formes de pratique.

Résultat

Le loisir et le sport, en tant que moyens d'intervention, apparaissent dans les énoncés gouvernementaux suivants :

- la Politique jeunesse;
- la Politique sur la ruralité.

Le Secrétariat au loisir et au sport a aussi participé aux réflexions et aux travaux interministériels suivants :

- les dossiers jeunesse (Politique, Plan d'action, problématique des 16 – 18 ans);
- la place du loisir et du sport en région (en lien avec la Politique sur la ruralité)
- la Politique de l'action communautaire autonome;
- l'animation récréative et sportive en milieu autochtone;
- l'économie sociale;
- les francophones hors Québec;
- la carte-vacances;
- la Route verte;
- les schémas d'aménagement des MRC;
- le projet École ouverte sur son milieu.

Relativement à la promotion du loisir, le Secrétariat au loisir et au sport a soutenu financièrement le Conseil québécois du loisir afin qu'il réalise une deuxième série hebdomadaire télévisée de 12 émissions intitulée « Passion loisir » et diffusée au réseau TVA. L'objectif était de faire connaître les bienfaits du loisir, les diverses formes de pratique possibles, les lieux de pratique et les services offerts par le milieu associatif.

En matière de promotion du sport, il faut considérer l'effet non négligeable de la présence, au Québec, d'événements de haut niveau et la prestation de certains athlètes de haut niveau qui deviennent des modèles pour les jeunes.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

Axe d'intervention : La promotion du loisir et du sport

Objectif 2 : En matière de sport, consolider les Jeux du Québec comme véhicule de promotion du sport et accroître la participation aux finales régionales.

		Résultats
Nombre de participants aux finales régionales.	Aucune cible n'était inscrite au plan stratégique pour 2001-2002.	Finales régionales d'été 2001 : 21 829 participants. Finales régionales d'hiver 2002 : 33 490 participants.

Résultat

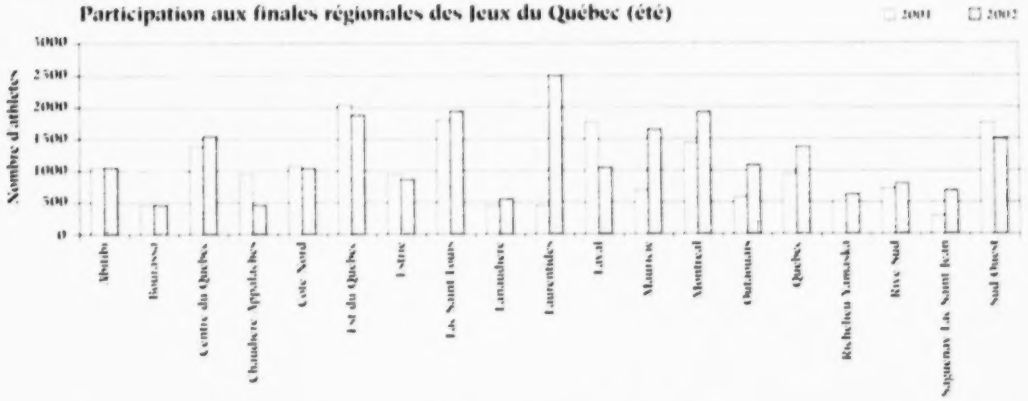

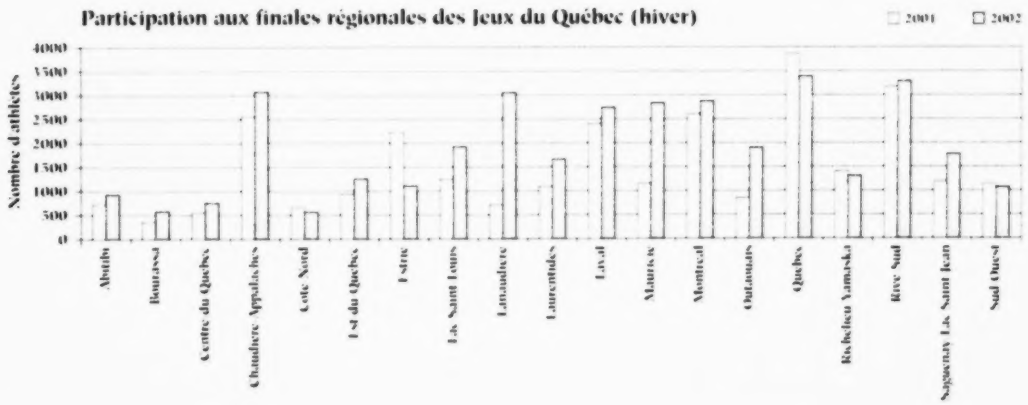

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

Axe d'intervention : La promotion du loisir et du sport

Objectif 1 : Faire valoir le loisir et le sport, leur apport à la qualité de vie individuelle et collective, leur importance sociale et économique, ainsi que l'originalité et la diversité des formes de pratiques.

	Cible	Résultats
Positionnement du loisir et du sport.	2002	Reconnaissance du loisir et du sport comme moyens d'intervention dans les documents officiels du gouvernement. Faire connaître les bienfaits liés au loisir et au sport et leurs différentes formes de pratique.

Résultat

Le loisir et le sport, en tant que moyens d'intervention, apparaissent dans les énoncés gouvernementaux suivants :

- la Politique jeunesse;
- la Politique sur la ruralité.

Le Secrétariat au loisir et au sport a aussi participé aux réflexions et aux travaux interministériels suivants :

- les dossiers jeunesse (Politique, Plan d'action, problématique des 16 – 18 ans);
- la place du loisir et du sport en région (en lien avec la Politique sur la ruralité)
- la Politique de l'action communautaire autonome;
- l'animation récréative et sportive en milieu autochtone;
- l'économie sociale;
- les francophones hors Québec;
- la carte-vacances;
- la Route verte;
- les schémas d'aménagement des MRC;
- le projet École ouverte sur son milieu.

Relativement à la promotion du loisir, le Secrétariat au loisir et au sport a soutenu financièrement le Conseil québécois du loisir afin qu'il réalise une deuxième série hebdomadaire télévisée de 12 émissions intitulée « Passion loisir » et diffusée au réseau TVA. L'objectif était de faire connaître les bienfaits du loisir, les diverses formes de pratique possibles, les lieux de pratique et les services offerts par le milieu associatif.

En matière de promotion du sport, il faut considérer l'effet non négligeable de la présence, au Québec, d'événements de haut niveau et la prestation de certains athlètes de haut niveau qui deviennent des modèles pour les jeunes.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

AXE D'INTERVENTION : La promotion du loisir et du sport

OBJECTIF 2 : En matière de sport, consolider les Jeux du Québec comme véhicule de promotion du sport et accroître la participation aux finales régionales.

	CIBLE	RÉSULTATS
Nombre de participants aux finales régionales.	Aucune cible n'était inscrite au plan stratégique pour 2001-2002.	Finales régionales d'été 2001 : 21 829 participants. Finales régionales d'hiver 2002 : 35 490 participants.

Résultat

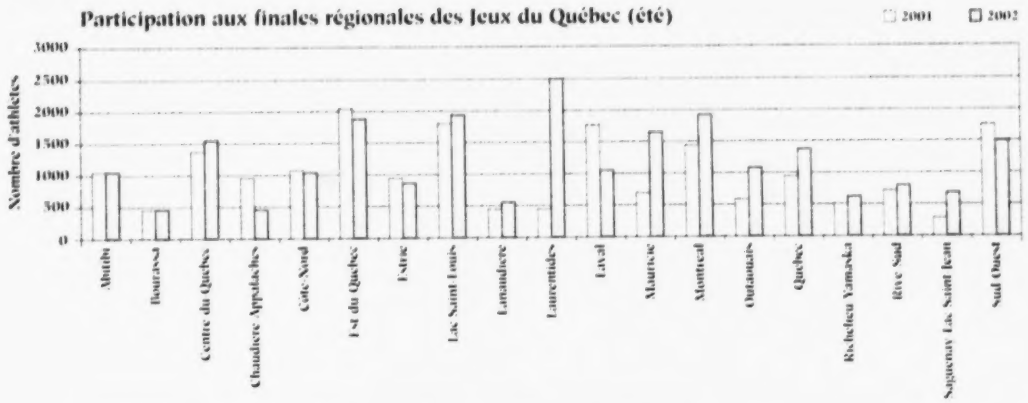

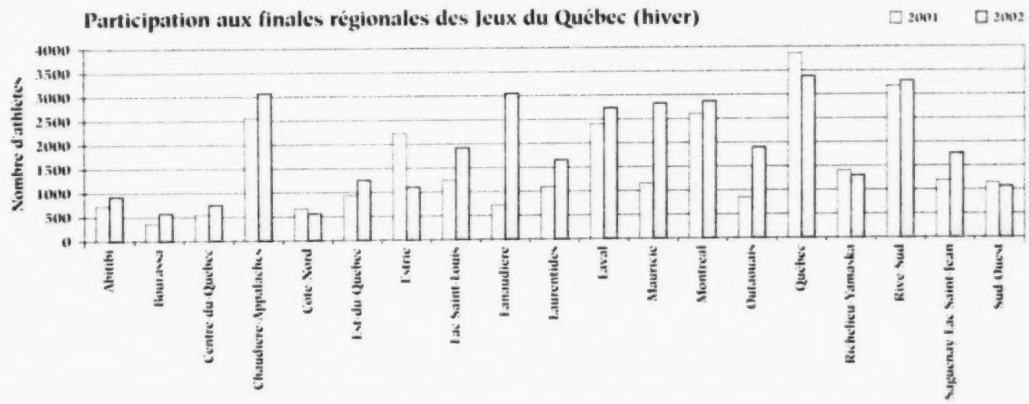

Commentaires

Les finales régionales des Jeux du Québec sont pour les jeunes athlètes une première expérience de compétition multisport. Ils peuvent alors échanger et mettre à l'épreuve leurs acquis sportifs face aux meilleurs athlètes de leur région. Lors des finales régionales d'été 2001, 21 829 jeunes athlètes ont pris part aux compétitions. Les finales régionales d'hiver 2002 ont accueilli 33 490 jeunes.

Quant aux finales nationales des Jeux du Québec, elles se tiennent aux années impaires et comportent deux éditions : hiver et été. À l'hiver 2001, 2 473 athlètes participaient, à Rimouski, à la 3oe finale nationale des Jeux du Québec, alors que 3 285 athlètes ont participé à l'été 2001, à Lachine, à la 37e finale nationale.

Les prochains jeux auront lieu en 2003 : Hiver – MRC de Portneuf (38e Jeux)
Été – MRC de l'Amiante (39e Jeux)

Le Secrétariat au loisir et au sport a confié à la Corporation Sports-Québec le mandat de gérer le programme des Jeux du Québec. Un exercice de positionnement des Jeux du Québec a été réalisé en 2001-2002, auquel participait le SLS, la corporation Sports Québec et de nombreux partenaires. Cet exercice a donné lieu à :

1. la création du concept du « Mois des Jeux » en lien avec le plan marketing et sa mise en œuvre : populariser le mois des Jeux avec comme objectif d'augmenter le nombre de disciplines et d'athlètes. On observe que les efforts faits à l'hiver 2002 ont déjà permis d'augmenter la participation de 24 % (35 490 participants à l'hiver 2002 comparativement à 28 629 à l'hiver 2001);

2. au développement du nouveau concept « Mes premiers Jeux ». Avec ce programme, qui s'adresse aux jeunes qui sont à l'étape de l'initiation à la compétition, l'objectif est de doubler la participation aux jeux régionaux d'ici 2007. La Fondation des Jeux du Québec (FJQ) devrait aider le SLS et Sports-Québec à développer ce programme (son soutien financier supplémentaire n'est pas encore connu). Le concept est développé et il est en voie de validation par les unités régionales de loisir et de sport (URLS) et certaines fédérations;

3. l'intégration des athlètes handicapés aux jeux régionaux et aux finales nationales : un comité de travail a été formé et a déposé un plan d'action sur 3 ans pour favoriser l'intégration de ces athlètes et de leurs disciplines aux finales nationales;

4. l'amélioration des liens entre les régions et les fédérations : une des grandes préoccupations de Sports-Québec est d'améliorer les liens de communication entre les fédérations (avec leur plan de développement de l'excellence) et les URLS (avec leur plan d'intervention en sport). La réalisation de ce mandat a nécessité l'embauche d'une personne supplémentaire à Sports-Québec, ce qui a contribué à améliorer ses relations avec les régions. D'autre part, le Secrétariat est à mettre en place un ensemble de mécanismes qui vont faciliter les échanges entre le milieu régional et le niveau national afin de permettre à chacun de rencontrer ses objectifs de la façon la plus harmonieuse possible.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

Axe d'intervention : L'accessibilité à la pratique

Objectif 3 : Renforcer la capacité des acteurs à améliorer les services offerts à leurs clientèles respectives.

	Cible	Résultats
Soutien financier et professionnel.	2001-2004.	Subventions accordées. Soutien professionnel accordé.

Résultat

Le Secrétariat au loisir et au sport effectue le suivi des résultats à l'aide des éléments suivants :

- Les programmes d'assistance financière récurrents ou ponctuels et leur enveloppe budgétaire;
- Les investissements en recherche et développement;
- La participation des professionnels à des comités de réflexion et à des travaux avec des partenaires.

En matière d'accessibilité à la pratique du loisir, les résultats sont les suivants.

Relativement aux programmes de soutien financier, les subventions suivantes ont été versées aux organismes du secteur :

- Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir : 1 022 800 $;
- Programme de reconnaissance et de financement des associations régionales de loisir pour personnes handicapées : 1 278 500 $;
- Programme d'assistance financière à la Fête nationale du Québec : 4 144 000 $;
- Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir : 2 086 800 $;
- Programme d'assistance financière aux clubs de motoneigistes : 3 710 523 $;
- Programme d'assistance financière aux clubs de véhicules tout-terrains : 1 304 400 $;
- Programme d'assistance financière aux camps de vacances : 3 957 300 $;
- Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées : 1 385 000 $;
- Programme d'assistance financière au regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec : 2 288 400 $;
- Programme d'assistance financière au Conseil québécois du loisir : 350 000 $;
- Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport : 6 034 000 $.

En matière de recherche et de développement, les investissements en loisir ont connu une hausse par rapport aux dernières années. Une somme de 85 000 $ a permis de financer 6 projets de recherche spécifiques au secteur loisir. Les partenaires nationaux (Conseil québécois du loisir, Association québécoise du loisir municipal, Organismes nationaux de loisir, Université du Québec à Trois-Rivières) et régionaux (Unités régionales de loisir et de sport), en ajoutant une contribution (bonification financière ou apport professionnel), ont fait fructifier les investissements du Secrétariat au loisir et au sport en matière de recherche et de développement.

En ce qui a trait au soutien professionnel, les professionnels de la Direction du loisir ont participé à plusieurs travaux et réflexions avec des partenaires, notamment pour la réalisation du Forum québécois du loisir, la coordination des activités du Laboratoire en loisir et vie communautaire, la conceptualisation de l'Observatoire en loisir, le développement de modèles d'intervention en regard des enjeux de la réorganisation municipale et du milieu rural, l'élaboration d'un nouveau programme « Engagement jeunesse », la coordination de projets d'étude et de recherche, etc.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

Axe d'intervention : L'accessibilité à la pratique

Objectif 3 : Renforcer la capacité des acteurs à améliorer les services offerts à leurs clientèles respectives.

	Cible	Résultats
Soutien financier et professionnel.	2001-2004.	Subventions accordées. Soutien professionnel accordé.

Résultat

Le Secrétariat au loisir et au sport effectue le suivi des résultats à l'aide des éléments suivants :

- Les programmes d'assistance financière récurrents ou ponctuels et leur enveloppe budgétaire;
- Les investissements en recherche et développement;
- La participation des professionnels à des comités de réflexion et à des travaux avec des partenaires.

En matière d'accessibilité à la pratique du loisir, les résultats sont les suivants.

Relativement aux programmes de soutien financier, les subventions suivantes ont été versées aux organismes du secteur :

- Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir : 1 022 800 $;
- Programme de reconnaissance et de financement des associations régionales de loisir pour personnes handicapées : 1 278 500 $;
- Programme d'assistance financière à la Fête nationale du Québec : 4 144 000 $;
- Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir : 2 086 800 $;
- Programme d'assistance financière aux clubs de motoneigistes : 3 710 523 $;
- Programme d'assistance financière aux clubs de véhicules tout-terrains : 1 304 466 $;
- Programme d'assistance financière aux camps de vacances : 3 937 300 $;
- Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées : 1 385 000 $;
- Programme d'assistance financière au regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec : 2 288 400 $;
- Programme d'assistance financière au Conseil québécois du loisir : 350 000 $;
- Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport : 6 034 000 $.

En matière de recherche et de développement, les investissements en loisir ont connu une hausse par rapport aux dernières années. Une somme de 85 000 $ a permis de financer 9 projets de recherche spécifiques au secteur loisir. Les partenaires nationaux (Conseil québécois du loisir, Association québécoise du loisir municipal, Organismes nationaux de loisir, Université du Québec à Trois-Rivières) et régionaux (Unités régionales de loisir et de sport), en ajoutant une contribution (bonification financière ou apport professionnel), ont fait fructifier les investissements du Secrétariat au loisir et au sport en matière de recherche et de développement.

En ce qui a trait au soutien professionnel, les professionnels de la Direction du loisir ont participé à plusieurs travaux et réflexions avec des partenaires, notamment pour la réalisation du Forum québécois du loisir, la coordination des activités du Laboratoire en loisir et vie communautaire, la conceptualisation de l'Observatoire en loisir, le développement de modèles d'intervention en regard des enjeux de la réorganisation municipale et du milieu rural, l'élaboration d'un nouveau programme « Engagement jeunesse », la coordination de projets d'étude et de recherche, etc.

En matière d'accessibilité à la pratique du loisir, les résultats sont les suivants.

Relativement aux programmes de soutien financier, les subventions suivantes ont été versées aux organismes du secteur :

- programmes de soutien aux opérations régulières (PSOR) : 3 850 800 $;
- Association québécoise pour l'avancement des femmes dans le sport : 60 000 $;
- Corporation Sports-Québec : 1 447 500 $;
- écoles Sports-Études : 72 000 $;
- conseils des centres d'entraînement de haut niveau de Québec : 150 000 $ (travail en complémentarité avec le Centre national multisport - Montréal et les fédérations sportives);
- Centre national multisport – Montréal : 1 061 500 $;
- Fédération québécoise du sport étudiant : 670 000 $;
- Fondation de l'athlète d'excellence du Québec : 150 000 $;
- Cercle sport et loisir des Premières nations de la Porte de l'Est et du Nord : 30 000 $.

En matière de recherche et de développement, les investissements en sport et activité physique ont été de 73 000 $ et ont permis de financer 3 projets de recherche.

En ce qui a trait au soutien professionnel, les professionnels de la Direction du sport et de l'activité physique ont participé à plusieurs travaux et réflexions avec des partenaires.

En ce qui concerne le soutien aux organismes nationaux de régie sportive, une consultation a permis de consolider les normes du programme de soutien financier.

Finalement, les responsables de ce dossier ont participé à une multitude de conseils d'administration, d'organismes et de rencontres thématiques. De plus, ils ont donné des conférences et participé aux instances fédérales et municipales.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

Axe d'intervention : L'accessibilité à la pratique

Objectif 4 : **Positionner le Secrétariat au loisir et au sport dans le secteur du plein air et proposer un plan d'action.**

	Cible	Résultats
Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action.	2003.	Bilan des informations sur la pratique d'activités de plein air au Québec.

Résultat

L'année 2001-2002 a permis de réunir des informations sur la pratique d'activités de plein air au Québec. Le bilan qui en ressort alimentera les réflexions et les travaux qui mèneront à l'élaboration et au dépôt d'un plan d'intervention pluriannuel en matière de plein air. Le Secrétariat au loisir et au sport a :

- mis sur pied et animé un comité interne responsable de coordonner la démarche;
- réalisé un portrait préliminaire de l'intervention gouvernementale en matière de plein air;
- identifié les principaux acteurs du plein air au Québec de même que leurs responsabilités et leurs interventions;
- réalisé une étude comparative sur le positionnement et les interventions de l'État en matière de plein air dans dix pays de l'OCDE;
- réalisé un *focus group* avec les directeurs généraux des fédérations nationales de plein air et le Conseil québécois du loisir;
- animé une rencontre exploratoire avec le directeur du module de baccalauréat en plein air et tourisme d'aventure de l'Université du Québec à Chicoutimi.
- réalisé une étude portant sur différents paramètres des activités dites de plein air, notamment le profil des participants, les caractéristiques des modes de pratiques, les retombées économiques, les principaux acteurs de chaque discipline, etc.

Les prochaines étapes permettront au comité interne de déposer un document préliminaire qui sera utilisé à des fins de bonification et de consultation auprès des partenaires avant d'être déposé aux autorités du Secrétariat en 2003.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

Axe d'intervention : L'accessibilité à la pratique

Objectif 4 : Positionner le Secrétariat au loisir et au sport dans le secteur du plein air et proposer un plan d'action.

	Cible	Résultats
Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action.	2003.	Bilan des informations sur la pratique d'activités de plein air au Québec.

Résultat

L'année 2001-2002 a permis de réunir des informations sur la pratique d'activités de plein air au Québec. Le bilan qui en ressort alimentera les réflexions et les travaux qui mèneront à l'élaboration et au dépôt d'un plan d'intervention pluriannuel en matière de plein air. Le Secrétariat au loisir et au sport a :

- mis sur pied et animé un comité interne responsable de coordonner la démarche;
- réalisé un portrait préliminaire de l'intervention gouvernementale en matière de plein air;
- identifié les principaux acteurs du plein air au Québec de même que leurs responsabilités et leurs interventions;
- réalisé une étude comparative sur le positionnement et les interventions de l'État en matière de plein air dans dix pays de l'OCDE;
- réalisé un *focus group* avec les directeurs généraux des fédérations nationales de plein air et le Conseil québécois du loisir;
- animé une rencontre exploratoire avec le directeur du module de baccalauréat en plein air et tourisme d'aventure de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- réalisé une étude portant sur différents paramètres des activités dites de plein air, notamment le profil des participants, les caractéristiques des modes de pratiques, les retombées économiques, les principaux acteurs de chaque discipline, etc.

Les prochaines étapes permettront au comité interne de déposer un document préliminaire qui sera utilisé à des fins de bonification et de consultation auprès des partenaires avant d'être déposé aux autorités du Secrétariat en 2003.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

AXE D'INTERVENTION : L'encadrement des participants

OBJECTIF 5 : **Contribuer à la formation et au perfectionnement des intervenants.**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
Nombre de stages offerts. Nombre d'intervenants formés. Outils de formation développés.	Aucune cible n'était inscrite au plan stratégique pour 2001-2002.	1 880 entraîneurs ont participé à la formation théorique niveau 1 et 188 au cours de niveau 3. Le nombre de formations techniques de courte durée a triplé. On observe toutefois une baisse du nombre de formations pour les officiels et les juges.

Résultat

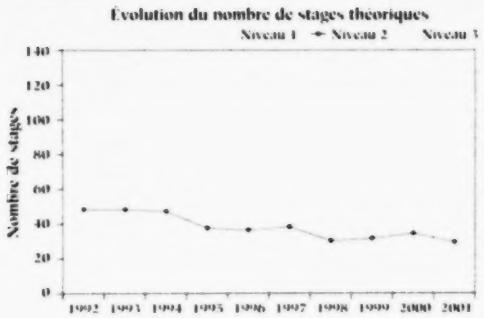

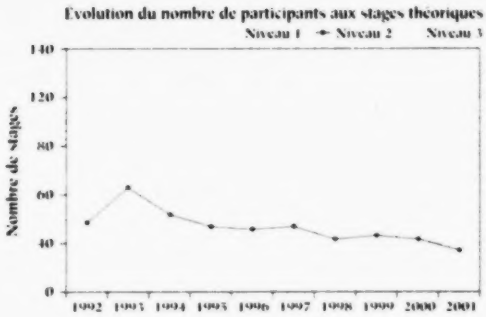

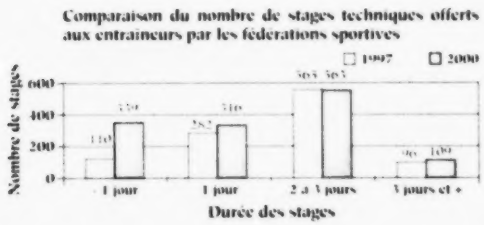

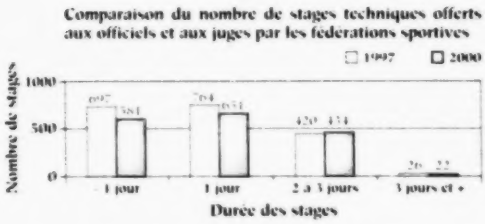

Le volet théorique du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) est supervisé par Sports-Québec (élaboration et gestion du calendrier de formation). On peut déceler une certaine reprise de la formation de niveau 1, ce qui veut dire que le milieu sportif va bénéficier d'un nouveau bassin d'entraîneurs (1 880 entraîneurs ont suivi la formation de niveau 1 en 2001). De plus, le nombre de stages de niveau 3 va aussi en augmentant, laissant ainsi présager que le nombre d'entraîneurs de niveau national va lui aussi augmenter (188 entraîneurs ont suivi les cours du niveau 3 en 2001).

Le volet technique de la formation des entraîneurs est chapeauté par chaque fédération sportive qui élabore et gère le calendrier de formation technique. Les données de stages techniques, recueillies dans le cadre du Programme de soutien aux opérations régulières (PSOR) en 1997 et en 2000, démontrent que le nombre de formations techniques de courte durée (moins d'un jour) a triplé. Par contre, le nombre de formations pour les officiels et les juges a subi une légère baisse.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

AXE D'INTERVENTION : L'encadrement des participants

OBJECTIF 5 : **Contribuer à la formation et au perfectionnement des intervenants.**

	CIBLE	RÉSULTATS
Nombre de stages offerts. Nombre d'intervenants formés. Outils de formation développés.	Aucune cible n'était inscrite au plan stratégique pour 2001-2002.	1 880 entraîneurs ont participé à la formation théorique niveau 1 et 188 au cours de niveau 3. Le nombre de formations techniques de courte durée a triplé. On observe toutefois une baisse du nombre de formations pour les officiels et les juges.

Résultat

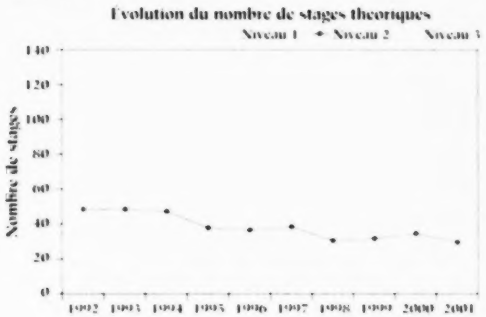

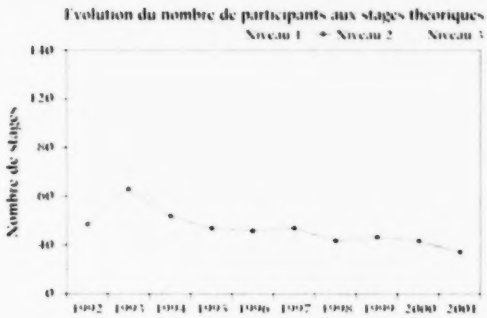

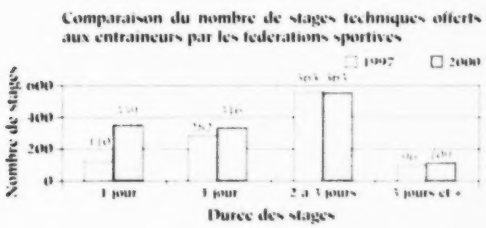

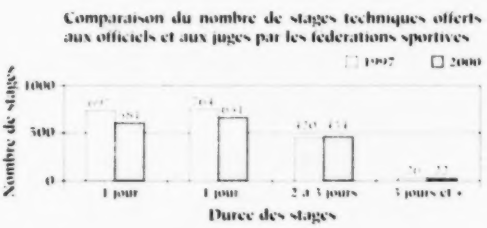

Le volet théorique du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) est supervisé par Sports-Québec (élaboration et gestion du calendrier de formation). On peut déceler une certaine reprise de la formation de niveau 1, ce qui veut dire que le milieu sportif va bénéficier d'un nouveau bassin d'entraîneurs (1 880 entraîneurs ont suivi la formation de niveau 1 en 2001). De plus, le nombre de stages de niveau 3 va aussi en augmentant, laissant ainsi présager que le nombre d'entraîneurs de niveau national va lui aussi augmenter (188 entraîneurs ont suivi les cours du niveau 3 en 2001).

Le volet technique de la formation des entraîneurs est chapeauté par chaque fédération sportive qui élabore et gère le calendrier de formation technique. Les données de stages techniques, recueillies dans le cadre du Programme de soutien aux opérations régulières (PSOR) en 1997 et en 2000, démontrent que le nombre de formations techniques de courte durée (moins d'un jour) a triplé. Par contre, le nombre de formations pour les officiels et les juges a subi une légère baisse.

Commentaires

Après une évaluation du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) en 1995, le Conseil national de certification des entraîneurs (CNCE) décidait de le transformer en un programme d'éducation et de formation axé sur les compétences (EFAC). La transition était prévue sur une période de cinq ans, ce qui nous conduisait en 2002. En date du 1er février 2002, l'évaluation de l'avancement des travaux démontre que seulement trois ou quatre associations canadiennes ont identifié des contenus de formation dans un ou deux contextes de réalisation, et qu'aucune d'entre elles n'a réussi à y intégrer les contenus théoriques.

Considérant qu'il y a trois types de formation (entraîneur communautaire, entraîneur de compétition, entraîneur instructeur) et deux ou trois niveaux pour chacun d'eux, il reste énormément de travail à accomplir. À cela, il faut ajouter les mécanismes d'évaluation, les contenus de formation des titulaires de cours et la formation des formateurs. Une évaluation complète du processus sera peut-être nécessaire.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

Axe d'intervention : L'engagement bénévole

Objectif 6 : **Promouvoir le rôle social du bénévole.**

	Cible	Résultats
Réalisation du Prix du bénévolat Dollard-Morin en loisir et en sport.	2001-2004.	Promotion de l'action bénévole auprès des Québécoises et Québécois; Reconnaissance de l'apport du milieu associatif; Valorisation de l'implication de la population à l'amélioration de la qualité de vie de leur communauté par le loisir et le sport.
Interventions du SLS pendant l'Année internationale du bénévolat.	2001.	

Résultat

- La cérémonie de remise des prix du bénévolat Dollard-Morin en loisir et en sport qui s'est déroulée le 12 octobre 2001 à l'Assemblée nationale a couronné 27 lauréats.
- À l'occasion de l'Année internationale des bénévoles, le Secrétariat au loisir et au sport a accordé une subvention de 30 000 $ au Conseil québécois du loisir (CQL) pour la réalisation de diverses interventions liées au bénévolat :

  sondage sur les habitudes et les perceptions des Québécois à l'égard du bénévolat dans le domaine du loisir, relations de presse, reconnaissance des bénévoles, soirée hommage à l'intention des administrateurs des organismes nationaux de loisir;
  réalisation du second Forum sur le loisir, le 19 octobre 2001, sous le thème du bénévolat et de la vie associative. Plus de 300 participants ont assisté à l'événement (subvention additionnelle de 25 000 $).
- Le Secrétariat a soutenu financièrement la réalisation de 10 colloques régionaux permettant de valider les résultats de la recherche sur le bénévolat réalisée par l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ces colloques auront permis de consulter plus de 500 bénévoles et permanents en loisir (subvention de 10 000 $).
- Un comité de travail interne, formé de professionnels de la Direction du loisir, analyse et propose des pistes d'interventions visant à positionner le SLS en matière de bénévolat.
- Le Secrétariat au loisir et au sport gère finalement le programme de soutien à l'action bénévole qui permet aux membres de l'Assemblée nationale de soutenir l'action bénévole locale des organismes de loisir et de sport sans but lucratif (enveloppe de transfert de 11 280 000 $).

Commentaires

Le Prix du bénévolat Dollard-Morin en loisir et en sport se poursuivra pour la période ciblée, c'est-à-dire jusqu'en 2004. Notons qu'un comité de travail formé du SLS et de certains partenaires (URLS, CQL, Sports-Québec et l'Association québécoise du loisir municipal) a évalué quelques paramètres de cet événement et que certaines de leurs recommandations s'appliqueront dès l'édition 2002.

De plus, les résultats à venir de la recherche sur le bénévolat en loisir, réalisée par le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR, orienteront les projets et les interventions du SLS pour les prochaines années.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

Axe d'intervention : L'engagement bénévole

Objectif 7 : **Consolider les moyens de développement de l'action bénévole.**

	Cible	Résultats
Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action.	2002.	Le repositionnement du Secrétariat au loisir et au sport à l'égard du bénévolat en loisir et en sport.

Résultat

- Un comité de travail interne formé de professionnels de la Direction du loisir a été mis en place afin d'analyser la situation et le positionnement du SLS en matière de bénévolat.
- Plusieurs rencontres avec le Conseil québécois du loisir ont permis de planifier certaines interventions et d'analyser le contexte et les préoccupations du milieu associatif.
- Le Secrétariat a participé au comité interministériel sur l'action communautaire en vue de l'élaboration de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire.
- Un mandat a été confié à l'ENAP afin de procéder à une étude comparative portant notamment sur l'organisation et la gestion du bénévolat dans 10 pays de l'OCDE (d'autres sujets ont également été étudiés).
- Le Secrétariat a élaboré un premier portrait de l'intervention en bénévolat dans le loisir et le sport au Québec.
- Le SLS est intervenu auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) afin d'explorer les possibilités de collaboration et de partenariat.
- Un plan préliminaire a été élaboré en vue de la rédaction du plan d'intervention en matière de bénévolat.

Commentaires

La démarche en vue de l'adoption d'un plan d'intervention en matière de bénévolat se poursuit. Le positionnement du Secrétariat devra se faire en conformité avec les orientations entérinées par l'Etat, notamment la Politique gouvernementale de l'action communautaire, la Déclaration nationale sur l'action bénévole et le Chantier de l'économie sociale. La prochaine année sera marquante à cet égard puisque le SLS entend présenter, à la fin de 2002, une version de son plan d'intervention à ses partenaires pour qu'ils le valident et le bonifient.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

AXE D'INTERVENTION : L'engagement bénévole

OBJECTIF 6 : Promouvoir le rôle social du bénévole.

	CIBLE	RÉSULTATS
Réalisation du Prix du bénévolat Dollard-Morin en loisir et en sport.	2001-2004.	Promotion de l'action bénévole auprès des Québécoises et Québécois; Reconnaissance de l'apport du milieu associatif; Valorisation de l'implication de la population à l'amélioration de la qualité de vie de leur communauté par le loisir et le sport.
Interventions du SLS pendant l'Année internationale du bénévolat.	2001.	

Résultat

- La cérémonie de remise des prix du bénévolat Dollard-Morin en loisir et en sport qui s'est déroulée le 12 octobre 2001 à l'Assemblée nationale a couronné 27 lauréats.
- À l'occasion de l'Année internationale des bénévoles, le Secrétariat au loisir et au sport a accordé une subvention de 50 000 $ au Conseil québécois du loisir (CQL) pour la réalisation de diverses interventions liées au bénévolat :

  sondage sur les habitudes et les perceptions des Québécois à l'égard du bénévolat dans le domaine du loisir, relations de presse, reconnaissance des bénévoles, soirée hommage à l'intention des administrateurs des organismes nationaux de loisir;
  réalisation du second Forum sur le loisir, le 19 octobre 2001, sous le thème du bénévolat et de la vie associative. Plus de 300 participants ont assisté à l'événement (subvention additionnelle de 25 000 $).
- Le Secrétariat a soutenu financièrement la réalisation de 10 colloques régionaux permettant de valider les résultats de la recherche sur le bénévolat réalisée par l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ces colloques auront permis de consulter plus de 500 bénévoles et permanents en loisir (subvention de 10 000 $).
- Un comité de travail interne, formé de professionnels de la Direction du loisir, analyse et propose des pistes d'interventions visant à positionner le SLS en matière de bénévolat.
- Le Secrétariat au loisir et au sport gère finalement le programme de soutien à l'action bénévole qui permet aux membres de l'Assemblée nationale de soutenir l'action bénévole locale des organismes de loisir et de sport sans but lucratif (enveloppe de transfert de 11 280 000 $).

Commentaires

Le Prix du bénévolat Dollard-Morin en loisir et en sport se poursuivra pour la période ciblée, c'est-à-dire jusqu'en 2004. Notons qu'un comité de travail formé du SLS et de certains partenaires (URLS, CQL, Sports-Québec et l'Association québécoise du loisir municipal) a évalué quelques paramètres de cet événement et que certaines de leurs recommandations s'appliqueront dès l'édition 2002.

De plus, les résultats à venir de la recherche sur le bénévolat en loisir, réalisée par le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR, orienteront les projets et les interventions du SLS pour les prochaines années.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport.

Axe d'intervention : L'engagement bénévole

Objectif 7 : **Consolider les moyens de développement de l'action bénévole.**

	Cible	Résultats
Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action.	2002.	Le repositionnement du Secrétariat au loisir et au sport à l'égard du bénévolat en loisir et en sport.

Résultat

- Un comité de travail interne formé de professionnels de la Direction du loisir a été mis en place afin d'analyser la situation et le positionnement du SLS en matière de bénévolat.
- Plusieurs rencontres avec le Conseil québécois du loisir ont permis de planifier certaines interventions et d'analyser le contexte et les préoccupations du milieu associatif.
- Le Secrétariat a participé au comité interministériel sur l'action communautaire en vue de l'élaboration de la Politique gouvernementale sur l'action communautaire.
- Un mandat a été confié à l'ENAP afin de procéder à une étude comparative portant notamment sur l'organisation et la gestion du bénévolat dans 10 pays de l'OCDE (d'autres sujets ont également été étudiés).
- Le Secrétariat a élaboré un premier portrait de l'intervention en bénévolat dans le loisir et le sport au Québec.
- Le SLS est intervenu auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) afin d'explorer les possibilités de collaboration et de partenariat.
- Un plan préliminaire a été élaboré en vue de la rédaction du plan d'intervention en matière de bénévolat.

Commentaires

La démarche en vue de l'adoption d'un plan d'intervention en matière de bénévolat se poursuit. Le positionnement du Secrétariat devra se faire en conformité avec les orientations entérinées par l'État, notamment la Politique gouvernementale de l'action communautaire, la Déclaration nationale sur l'action bénévole et le Chantier de l'économie sociale. La prochaine année sera marquante à cet égard puisque le SLS entend présenter, à la fin de 2002, une version de son plan d'intervention à ses partenaires pour qu'ils le valident et le bonifient.

Orientation stratégique 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

Axe d'intervention : La sécurité dans la pratique

Objectif 1 : Diminuer les traumatismes mineurs, les hospitalisations et les décès qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

	Cible	Résultats
Taux de décès. Taux d'hospitalisation. Taux de traumatismes mineurs.	Diminution des taux des trois indicateurs au terme du plan stratégique.	L'analyse des données est amorcée, mais les résultats pour les trois indicateurs ne pourront être connus avant 2006.

Résultat

Taux de décès par 100 000 personnes

Taux d'hospitalisation par 100 000 personnes

Taux de traumatismes mineurs par 100 000 personnes

1981.....1610
1998.....1360

Taux défini = 2.44

Les données utilisées pour définir le taux brut de mortalité par traumatisme d'origine récréative et sportive proviennent des statistiques émises par le Bureau du coroner du Québec. Celles-ci sont émises deux ans après l'année étudiée. Ainsi, un suivi peut être effectué annuellement, mais le résultat au terme du plan stratégique ne pourra être connu avant 2006.

Taux défini = 58.7

Les données utilisées pour définir le taux brut d'hospitalisation pour traumatismes d'origine récréative et sportive proviennent des fichiers Med-Écho du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les résultats de l'analyse de ces fichiers sont connus deux ans après l'année étudiée. Ainsi, un suivi peut être effectué annuellement, mais le résultat au terme du plan stratégique ne pourra être connu avant 2006.

Taux défini = 1360

Les données utilisées pour définir le taux de morbidité sur les terrains de loisir et de sport proviennent des résultats d'une enquête sociale et de santé. Ici également, les résultats ne sont connus que deux ans après l'année étudiée. Ainsi, le résultat au terme du plan stratégique ne pourra être connu avant 2006.

Commentaires

Le dénominateur utilisé pour définir ces taux est la population totale du Québec et non uniquement les personnes pratiquant des activités récréatives et sportives. Ainsi, il importe de documenter également l'évolution du niveau de pratique d'activités récréatives et sportives au Québec, afin de déterminer si une augmentation ou une diminution observée des taux ne pourrait s'expliquer par une augmentation ou une diminution de la pratique.

Orientation stratégique 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

Axe d'intervention : La sécurité dans la pratique

Objectif 2 : Faire un bilan de l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports et de ses règlements et émettre les recommandations appropriées.

Indicateur	Cible	Résultats
Dépôt du bilan et des recommandations.	2002-2003.	Bilan en cours sur 3 des 5 aspects. Recommandations à venir.

Résultat

Le bilan de l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports et de ses règlements tiendra particulièrement compte des aspects suivants : le taux de respect du Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace et du Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin; l'évaluation de l'implantation de la nouvelle réglementation sur la sécurité en plongée subaquatique récréative; une évaluation de la pertinence et de l'efficacité du mode d'intervention par règlement de sécurité; les outils qu'offre la Loi pour intervenir efficacement en regard des problèmes contemporains tels que les sports de combat dit « ultimes », les sports extrêmes, le tourisme d'aventure et les manquements à l'éthique sportive (dopage, violence, abus et harcèlement).

Taux de respect du Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace

Les plus récentes données révèlent que 99,8 % des joueurs de hockey adultes portent un casque, 64,6 % un protecteur facial, 30,6 % une visière mais que 4,4 % des joueurs ne portent aucune protection au visage. Depuis 1990, on constate une baisse continue du port du protecteur facial exigé par la réglementation alors que 87,6 % des joueurs le portaient à cette époque.

Taux de respect du Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin

Chaque station de ski du Québec est visitée en moyenne à tous les trois ans. Pour la saison 2001-2002, 28 stations ont été inspectées. Le nombre moyen d'infractions par station (14) a diminué depuis les dernières saisons. Il faut toutefois interpréter ce résultat avec réserve, car on ne tient pas compte de la taille des stations visitées chaque année. En effet, on relève généralement moins d'infractions par piste dans les grosses stations (25 pistes et plus) que dans les petites et moyennes stations.

Évaluation des outils offerts par la Loi sur la sécurité dans les sports

L'observation préliminaire des problèmes vécus dans plusieurs disciplines, en raison du nombre de participants et du risque inhérent à leur pratique, porte à croire qu'une intervention plus « directe » serait requise en imposant notamment des normes de sécurité. Certains constats doivent être également établis quant aux limites des opérations menées dans le cadre défini par la Loi actuelle. Par exemple, aucune emprise n'est possible sur les propriétaires d'installations sportives. De plus, le mode d'intervention par approbation d'un règlement de sécurité adopté et appliqué par les organismes du milieu est mal adapté aux secteurs de plus en plus dominés par des organismes privés à but lucratif.

Orientation stratégique 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

Axe d'intervention : La sécurité dans la pratique

Objectif 1 : Diminuer les traumatismes mineurs, les hospitalisations et les décès qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

	Cible	Résultats
Taux de décès. Taux d'hospitalisation. Taux de traumatismes mineurs.	Diminution des taux des trois indicateurs au terme du plan stratégique.	L'analyse des données est amorcée, mais les résultats pour les trois indicateurs ne pourront être connus avant 2000.
Résultat Taux de décès par 100 000 personnes	Taux d'hospitalisation par 100 000 personnes	Taux de traumatismes mineurs par 100 000 personnes 1991.....1610 1998.....1360
Taux défini = 2.44	**Taux défini = 58.7**	**Taux défini = 1360**
Les données utilisées pour définir le taux brut de mortalité par traumatisme d'origine récréative et sportive proviennent des statistiques émises par le Bureau du coroner du Québec. Celles-ci sont émises deux ans après l'année étudiée. Ainsi, un suivi peut être effectué annuellement, mais le résultat au terme du plan stratégique ne pourra être connu avant 2000.	Les données utilisées pour définir le taux brut d'hospitalisation pour traumatismes d'origine récréative et sportive proviennent des fichiers Med-Écho du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les résultats de l'analyse de ces fichiers sont connus deux ans après l'année étudiée. Ainsi, un suivi peut être effectué annuellement, mais le résultat au terme du plan stratégique ne pourra être connu avant 2000.	Les données utilisées pour définir le taux de morbidité sur les terrains de loisir et de sport proviennent des résultats d'une enquête sociale et de santé. Ici également, les résultats ne sont connus que deux ans après l'année étudiée. Ainsi, le résultat au terme du plan stratégique ne pourra être connu avant 2000.

Commentaires

Le dénominateur utilisé pour définir ces taux est la population totale du Québec et non uniquement les personnes pratiquant des activités récréatives et sportives. Ainsi, il importe de documenter également l'évolution du niveau de pratique d'activités récréatives et sportives au Québec, afin de déterminer si une augmentation ou une diminution observée des taux ne pourrait s'expliquer par une augmentation ou une diminution de la pratique.

Orientation stratégique 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

Axe d'intervention : La sécurité dans la pratique

Objectif 2 : Faire un bilan de l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports et de ses règlements et émettre les recommandations appropriées.

	Cible	Résultats
Dépôt du bilan et des recommandations.	2002-2003.	Bilan en cours sur 3 des 5 aspects. Recommandations à venir.

Résultat

Le bilan de l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports et de ses règlements tiendra particulièrement compte des aspects suivants : le taux de respect du Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace et du Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin; l'évaluation de l'implantation de la nouvelle réglementation sur la sécurité en plongée subaquatique récréative; une évaluation de la pertinence et de l'efficacité du mode d'intervention par règlement de sécurité; les outils qu'offre la Loi pour intervenir efficacement en regard des problèmes contemporains tels que les sports de combat dit « ultimes », les sports extrêmes, le tourisme d'aventure et les manquements à l'éthique sportive (dopage, violence, abus et harcèlement).

Taux de respect du Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace

Les plus récentes données révèlent que 99,8 % des joueurs de hockey adultes portent un casque, 94,6 % un protecteur facial, 30,6 % une visière mais que 4,4 % des joueurs ne portent aucune protection au visage. Depuis 1990, on constate une baisse continue du port du protecteur facial exigé par la réglementation alors que 87,6 % des joueurs le portaient à cette époque.

Taux de respect du Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin

Chaque station de ski du Québec est visitée en moyenne à tous les trois ans. Pour la saison 2001-2002, 28 stations ont été inspectées. Le nombre moyen d'infractions par station (14) a diminué depuis les dernières saisons. Il faut toutefois interpréter ce résultat avec réserve, car on ne tient pas compte de la taille des stations visitées chaque année. En effet, on relève généralement moins d'infractions par piste dans les grosses stations (25 pistes et plus) que dans les petites et moyennes stations.

Évaluation des outils offerts par la Loi sur la sécurité dans les sports

L'observation préliminaire des problèmes vécus dans plusieurs disciplines, en raison du nombre de participants et du risque inhérent à leur pratique, porte à croire qu'une intervention plus « directe » serait requise en imposant notamment des normes de sécurité. Certains constats doivent être également établis quant aux limites des opérations menées dans le cadre défini par la Loi actuelle. Par exemple, aucune emprise n'est possible sur les propriétaires d'installations sportives. De plus, le mode d'intervention par approbation d'un règlement de sécurité adopté et appliqué par les organismes du milieu est mal adapté aux secteurs de plus en plus dominés par des organismes privés à but lucratif.

Orientation stratégique 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

Axe d'intervention : La sécurité dans la pratique

Objectif 3 : Développer et mettre en œuvre un plan d'action en matière de sécurité et d'intégrité dans la pratique d'activités de loisir et de sport.

		Résultats
Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action.	2002-2003.	Une première ébauche d'un plan d'action quinquennal a été achevée en mai 2002.

Résultat

À l'automne 2001, la Direction générale du Secrétariat au loisir et au sport a élaboré un mécanisme de positionnement stratégique qui a permis à l'équipe de promotion de la sécurité de développer une vision concrète, réaliste et dynamique de ses interventions à long terme en matière de sécurité et d'intégrité physique et morale dans la pratique d'activités de loisir et de sport. Cette actualisation du plan stratégique a entraîné un processus de réflexion auquel l'équipe de la Direction générale s'est référée pour faire des choix éclairés dans l'élaboration du plan d'action qui couvrira la période 2002-2007. Ce plan sera lancé en 2002-2003.

Commentaires

Fort de plus de 20 ans d'expérience en matière de sécurité dans les sports, le gouvernement québécois s'apprête, par la mise en œuvre de ce nouveau plan d'action, à réaffirmer son leadership. Face à une multitude d'enjeux, le Secrétariat doit établir des priorités qui tiennent compte des ressources humaines et financières dont il dispose, tout en concentrant ses efforts là où les besoins sont les plus criants et où les gains en prévention sont prévisibles.

La jeunesse constituera donc la priorité pour les 5 prochaines années. Le Secrétariat touchera ainsi un secteur particulièrement névralgique en matière de sécurité, d'intégrité physique et morale et d'éthique en loisir et en sport. En donnant aux jeunes un encadrement et un environnement sportif et récréatif sain et sécuritaire et en leur transmettant les valeurs positives que l'on veut voir associées au loisir et au sport, les retombées sur la pratique récréative et sportive seront maximisées et contribueront au développement harmonieux des adultes de demain.

Tout en assumant un leadership à cet égard, le plan misera sur des alliances stratégiques qui permettront de renforcer l'impact des actions du SLS. Ce partenariat permettra notamment de faire un choix judicieux des divers moyens disponibles qui permettraient aux participants d'adopter des comportements adéquats ou d'avoir accès à un meilleur environnement de pratique afin qu'ils retirent tous les bénéfices attendus de leurs activités récréatives ou sportives.

La prise de conscience progressive de la valeur de la santé, les récents progrès technologiques, les limites fixées par la situation économique, la réduction de la taille de l'État, le courant de déréglementation, les approches contemporaines en matière de prévention, la prolifération des activités dites extrêmes, le boum récréotouristique, la popularité des activités libres et non encadrées, la multiplication des pourvoyeurs privés à but lucratif, la médiatisation croissante des menaces à l'intégrité du sport et du sportif que représentent le dopage, la violence et les abus comptent parmi les éléments servant de base à l'établissement de ce plan qui permettra au Secrétariat de continuer à jouer efficacement son rôle de « protecteur du citoyen physiquement actif ».

Orientation stratégique 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

Axe d'intervention : La protection de l'intégrité physique et morale des participants

Objectif 4 : Augmenter le nombre d'organismes intervenant en matière de protection de l'intégrité des participants aux activités de loisir et de sport (violence, agressions sexuelles, harcèlement et dopage).

	Cible	Résultats
Nombre d'interventions en matière de protection de l'intégrité.	D'ici 2004, toutes les unités régionales de loisir et de sport. D'ici 2004, tous les organismes associatifs identifiés prioritaires dans le plan d'action en matière de sécurité et d'intégrité.	Les premières évaluations de résultats s'effectueront lors du Colloque des URLS en novembre 2002.

Projets amorcés ou réalisés en 2001-2002 pour atteindre la cible

Agressions sexuelles et harcèlement

Participation à des comités régionaux des URLS

Session de sensibilisation à la sécurité et l'intégrité auprès des URLS

Distribution dans les URLS d'outils de sensibilisation à la problématique et à la nécessité d'implanter des mesures de prévention (affiche, dépliant pour les parents, brochure pour les intervenants)

Violence

Élaboration d'une stratégie de promotion de l'esprit sportif (à valider par les principaux partenaires)

Programme de promotion de l'esprit sportif aux Jeux du Québec (participation de Sports-Québec, des comités organisateurs et des URLS)

Dopage

Élaboration d'outils de sensibilisation en matière de prévention du dopage (dépliant, guide, brochure)

Rédaction du premier rapport à la suite du sondage sur le dopage sportif

Préparation du second sondage sur l'apparence corporelle

Participation à l'élaboration de la stratégie canadienne en matière d'éthique

Participation à la révision du règlement antidopage canadien

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

AXE D'INTERVENTION : La sécurité dans la pratique

OBJECTIF 3 : Développer et mettre en œuvre un plan d'action en matière de sécurité et d'intégrité dans la pratique d'activités de loisir et de sport.

CIBLE	RÉSULTATS
Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action.	2002-2003.	Une première ébauche d'un plan d'action quinquennal a été achevée en mai 2002.

Résultat

À l'automne 2001, la Direction générale du Secrétariat au loisir et au sport a élaboré un mécanisme de positionnement stratégique qui a permis à l'équipe de promotion de la sécurité de développer une vision concrète, réaliste et dynamique de ses interventions à long terme en matière de sécurité et d'intégrité physique et morale dans la pratique d'activités de loisir et de sport. Cette actualisation du plan stratégique a entraîné un processus de réflexion auquel l'équipe de la Direction générale s'est référée pour faire des choix éclairés dans l'élaboration du plan d'action qui couvrira la période 2002-2007. Ce plan sera lancé en 2002-2003.

Commentaires

Fort de plus de 20 ans d'expérience en matière de sécurité dans les sports, le gouvernement québécois s'apprête, par la mise en œuvre de ce nouveau plan d'action, à réaffirmer son leadership. Face à une multitude d'enjeux, le Secrétariat doit établir des priorités qui tiennent compte des ressources humaines et financières dont il dispose, tout en concentrant ses efforts là où les besoins sont les plus criants et où les gains en prévention sont prévisibles.

La jeunesse constituera donc la priorité pour les 5 prochaines années. Le Secrétariat touchera ainsi un secteur particulièrement névralgique en matière de sécurité, d'intégrité physique et morale et d'éthique en loisir et en sport. En donnant aux jeunes un encadrement et un environnement sportif et récréatif sain et sécuritaire et en leur transmettant les valeurs positives que l'on veut voir associées au loisir et au sport, les retombées sur la pratique récréative et sportive seront maximisées et contribueront au développement harmonieux des adultes de demain.

Tout en assumant un leadership à cet égard, le plan misera sur des alliances stratégiques qui permettront de renforcer l'impact des actions du SLS. Ce partenariat permettra notamment de faire un choix judicieux des divers moyens disponibles qui permettraient aux participants d'adopter des comportements adéquats ou d'avoir accès à un meilleur environnement de pratique afin qu'ils retirent tous les bénéfices attendus de leurs activités récréatives ou sportives.

La prise de conscience progressive de la valeur de la santé, les récents progrès technologiques, les limites fixées par la situation économique, la réduction de la taille de l'État, le courant de déréglementation, les approches contemporaines en matière de prévention, la prolifération des activités dites extrêmes, le boum récréotouristique, la popularité des activités libres et non encadrées, la multiplication des pourvoyeurs privés à but lucratif, la médiatisation croissante des menaces à l'intégrité du sport et du sportif que représentent le dopage, la violence et les abus comptent parmi les éléments servant de base à l'établissement de ce plan qui permettra au Secrétariat de continuer à jouer efficacement son rôle de « protecteur du citoyen physiquement actif ».

Orientation stratégique 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

Axe d'intervention : La protection de l'intégrité physique et morale des participants

Objectif 4 : Augmenter le nombre d'organismes intervenant en matière de protection de l'intégrité des participants aux activités de loisir et de sport (violence, agressions sexuelles, harcèlement et dopage).

	Cible	Résultats
Nombre d'interventions en matière de protection de l'intégrité.	D'ici 2004, toutes les unités régionales de loisir et de sport. D'ici 2004, tous les organismes associatifs identifiés prioritaires dans le plan d'action en matière de sécurité et d'intégrité.	Les premières évaluations de résultats s'effectueront lors du Colloque des URLS en novembre 2002.

Projets amorcés ou réalisés en 2001-2002 pour atteindre la cible

Agressions sexuelles et harcèlement

Participation à des comités régionaux des URLS

Session de sensibilisation à la sécurité et l'intégrité auprès des URLS

Distribution dans les URLS d'outils de sensibilisation à la problématique et à la nécessité d'implanter des mesures de prévention (affiche, dépliant pour les parents, brochure pour les intervenants)

Violence

Élaboration d'une stratégie de promotion de l'esprit sportif (à valider par les principaux partenaires)

Programme de promotion de l'esprit sportif aux Jeux du Québec (participation de Sports-Québec, des comités organisateurs et des URLS)

Dopage

Élaboration d'outils de sensibilisation en matière de prévention du dopage (dépliant, guide, brochure)

Rédaction du premier rapport à la suite du sondage sur le dopage sportif

Préparation du second sondage sur l'apparence corporelle

Participation à l'élaboration de la stratégie canadienne en matière d'éthique

Participation à la révision du règlement antidopage canadien

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive.

AXE D'INTERVENTION : Le développement et l'encadrement des athlètes de haut niveau

OBJECTIF 1 : Favoriser l'atteinte d'un taux de représentativité québécoise équivalent à son poids démographique au sein des équipes canadiennes lors des grands Jeux.

	Cible	Résultats
Pourcentage d'athlètes et d'entraîneurs québécois au sein des délégations canadiennes.	25 %.	Les athlètes québécois représentaient 30 % de l'équipe canadienne aux Jeux de Salt Lake City.

Résultats

Tableau I - Provenance des athlètes canadiens par province aux Jeux olympiques d'hiver 2002

Province	Nombre d'athlètes	Taux %
1. Québec	46	29,5 %
2. Alberta	38	24,4 %
3. Ontario	34	21,8 %
4. Colombie-Britannique	20	12,8 %
5. Manitoba	7	4,5 %
6. Saskatchewan	7	4,5 %
7. Nouveau-Brunswick	3	1,9 %
8. Nouvelle-Écosse	1	0,6 %
Total	**156**	**100 %**

Le tableau I, produit par l'Association olympique canadienne, démontre que le Québec a été la province la plus représentée au sein de l'équipe canadienne avec un taux de près de 30 %, du jamais vu dans les annales sportives québécoises, puisque le maximum précédent était de 27,92 % lors des Jeux olympiques d'hiver de Nagano en 1998. Depuis les Jeux d'Albertville en 1992 (voir tableau II), le Québec continue de surpasser son poids démographique (environ 24 %) aux Jeux olympiques d'hiver.

Tableau II – Participation québécoise aux Jeux olympiques d'hiver 1972-2002

JEUX OLYMPIQUES D'HIVER	Équipe Canadienne	Nbre total d'athlètes Québécois	% des Québécois sur l'équipe canadienne	Poids démographique du Québec
1972 – Sapporo	50	8	16 %	27,8 %
1976 – Innsbruck	60	8	13,3 %	27,2 %
1980 – Lake Placid	59	9	15,2 %	26,5 %
1984 – Sarajevo	70	11	15,71 %	25,8 %
1988 – Calgary	118	25	21,19 %	25,3 %
1992 – Albertville	106	27	25,47 %	25 %
1994 – Lillehammer	103	25	24,27 %	24,8 %
1998 – Nagano	154	43	27,92 %	24,2 %
2002 – Salt Lake City	156	46	29,5 %	23,8 %
Total et Moyenne	**876**	**202**	**23,06 %**	**25,6 %**

Orientation stratégique 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive.

Axe d'intervention : Le développement et l'encadrement des athlètes de haut niveau

Objectif 1 : Favoriser l'atteinte d'un taux de représentativité québécoise équivalent à son poids démographique au sein des équipes canadiennes lors des grands Jeux.

		Résultats
Pourcentage d'athlètes et d'entraîneurs québécois au sein des délégations canadiennes.	25 %.	Les athlètes québécois représentaient 30 % de l'équipe canadienne aux Jeux de Salt Lake City.

Résultats

Tableau I - Provenance des athlètes canadiens par province aux Jeux olympiques d'hiver 2002

Province	Nombre d'athlètes	Taux %
1. Québec	46	29,5 %
2. Alberta	38	24,4 %
3. Ontario	34	21,8 %
4. Colombie-Britannique	20	12,8 %
5. Manitoba	7	4,5 %
6. Saskatchewan	7	4,5 %
7. Nouveau-Brunswick	3	1,9 %
8. Nouvelle-Écosse	1	0,6 %
Total	**156**	**100 %**

Le tableau I, produit par l'Association olympique canadienne, démontre que le Québec a été la province la plus représentée au sein de l'équipe canadienne avec un taux de près de 30 %, du jamais vu dans les annales sportives québécoises, puisque le maximum précédent était de 27,92 % lors des Jeux olympiques d'hiver de Nagano en 1998. Depuis les Jeux d'Albertville en 1992 (voir tableau II), le Québec continue de surpasser son poids démographique (environ 24 %) aux Jeux olympiques d'hiver.

Tableau II – Participation québécoise aux Jeux olympiques d'hiver 1972-2002

JEUX OLYMPIQUES D'HIVER	Équipe Canadienne	Nbre total d'athlètes Québécois	% des Québécois sur l'équipe canadienne	Poids démographique du Québec
1972 – Sapporo	50	8	16 %	27,8 %
1976 – Innsbruck	60	8	13,3 %	27,2 %
1980 – Lake Placid	59	9	15,2 %	26,5 %
1984 – Sarajevo	70	11	15,71 %	25,8 %
1988 – Calgary	118	25	21,19 %	25,3 %
1992 – Albertville	106	27	25,47 %	25 %
1994 – Lillehammer	103	25	24,27 %	24,8 %
1998 – Nagano	154	43	27,92 %	24,2 %
2002 – Salt Lake City	156	46	29,5 %	23,8 %
Total et Moyenne	**876**	**202**	**23,06 %**	**25,6 %**

Commentaires

– Les performances québécoises

Aux Jeux de Salt Lake City, 10 des 17 médailles récoltées par la délégation canadienne sont allées à des athlètes québécois soit un taux de 58,8 %. De plus, ces derniers ont reçu cinq des six médailles d'or canadiennes. Les Québécois ont notamment dominé les épreuves de patinage de vitesse sur courte piste et ils ont participé à la conquête de la médaille d'or féminine et masculine en hockey sur glace.

– Programmes et activités ayant contribué à l'atteinte de l'objectif

Le Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) a permis de distribuer 6 984 300 $ dans 55 disciplines, en plus des disciplines de 6 organismes de sport pour personnes handicapées. Cette aide financière sera maintenue en 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005.

La mesure fiscale adoptée en faveur des athlètes a eu un impact considérable. Issue du budget 2001-2002, elle rend éligible à un crédit d'impôt remboursable les athlètes identifiés dans les catégories *excellence, élite ou relève* par les fédérations sportives auprès du SLS. En prévision de leur déclaration de revenus 2001, 2 387 athlètes ont reçu des attestations.

Les programmes Sport-Études reconnus au niveau secondaire, pour lesquels chaque fédération sportive et chaque école concernées signent une convention, ont des dispositions pour assurer la vie la plus équilibrée possible aux athlètes-élèves en quête de la réussite sportive et académique. Il y a plus de 120 programmes reconnus par le SLS et le Ministère de l'Éducation; ils comprennent 26 disciplines, 24 écoles, pour un total de 1 343 athlètes élèves. Le SLS accorde 228 000 $ à l'organisation de services périphériques offerts par les écoles à leurs athlètes-élèves.

L'École Sport-Études collégiale est constituée d'un réseau de 22 cégeps et 6 universités qui offrent aux athlètes-étudiants des services adaptés au plan académique. Le SLS donne une subvention de 72 000 $ par année à cet organisme.

En matière de services périphériques aux athlètes de haut niveau, le SLS est un des six partenaires fondateurs du Centre national multisport - Montréal qui vise prioritairement les athlètes internationaux membres des équipes canadiennes et, à un autre niveau, les athlètes élite et relève du Québec. La contribution du SLS est de 500 000 $ annuellement.

Le SLS verse également 150 000 $ au Conseil des centres d'entraînement de haut niveau de la région de Québec pour favoriser la présence de ces groupes d'entraînement dans la capitale nationale.

Le SLS contribue financièrement (150 000 $ par année) au Programme de bourses de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec, et offre 350 000 $ à 879 athlètes espoir par l'entremise de Sports-Québec.

Récemment, le SLS a annoncé un soutien de 120 000 $ à l'Agence de communication du sport amateur québécois qui veille notamment à la promotion des athlètes québécois de haut niveau.

Le Programme de soutien à l'organisation d'événements sportifs (PSES) s'adresse aux fédérations sportives provinciales. Son budget de 323 000 $ a permis de soutenir l'organisation au Québec de 150 événements sportifs de niveaux canadien et international.

Le Programme de soutien aux projets spéciaux a permis au SLS de soutenir 22 événements sportifs de haut niveau. Les fédérations québécoises de règle sportive ont reçu 1 840 700 $ pour l'achat d'équipements techniques.

Accessibilité à des services en français

Le 21 novembre 2000, le ministre annonçait la création d'un comité d'experts qu'il mandatait pour analyser la place des Québécoises et des Québécois dans le système sportif canadien et pour lui faire des recommandations à cet égard. Ce comité, composé autant d'athlètes que d'administrateurs et de gestionnaires du sport, sous la présidence de M. André Tetrault, a remis son rapport au mois d'octobre 2001. Pour l'essentiel, il conclut à des difficultés particulières de communication pour les athlètes, les entraîneurs et les administrateurs sportifs du Québec lorsqu'ils atteignent le niveau canadien en raison, notamment, du manque d'accessibilité à des services en français, d'une part, et du manque de connaissance de l'anglais des administrateurs, d'autre part.

Le rapport comporte des recommandations très précises sur des mesures à prendre dans le but d'améliorer les conditions de passage aux niveaux canadien et international.

Le Secrétariat au loisir et au sport a demandé à chaque fédération sportive québécoise de nommer une personne responsable du dossier dans les relations entre ces organismes et les associations canadiennes.

Orientation stratégique 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive.

Axe d'intervention : Le développement et l'encadrement des athlètes de haut niveau

Objectif 2 : Contribuer à la professionnalisation des entraîneurs de haut niveau.

		Résultats
Nombre d'entraîneurs qui travaillent à temps plein dans ce secteur et qui sont soutenus par le Secrétariat au loisir et au sport.	Aucune cible n'était inscrite au plan stratégique pour 2001-2002.	Augmentation importante du nombre d'entraîneurs recevant un soutien financier.

Résultats découlant du plan d'action du ministre annoncé en juin 2001 en ce qui concerne le soutien aux entraîneurs d'athlètes de haut niveau : 900 000 $ additionnels ont été versés pour l'embauche des entraîneurs inscrits aux plans de développement de l'excellence conçus par les fédérations sportives québécoises. Un premier investissement de 400 000 $ avait été fait en 2000-2001. Le montant total est passé de 1 505 000 $, en 1999-2000, à 2 805 000 $ en 2001-2002.

En 1999-2000, 45 entraîneurs ont reçu 10 000 $ ou plus, 74 entraîneurs 5 000 $, et 173 moins de 5 000 $. Le SLS avait alors fait le constat qu'un grand nombre d'entraîneurs ne recevaient pas d'aide financière et qu'il fallait songer à favoriser la professionnalisation de ces ressources.

Les tableaux suivants présentent le nombre d'entraîneurs subventionnés en 2000-2001 et en 2001-2002.

Aide financière accordée aux entraîneurs à temps plein

	15 000 $ et plus	Entre 10 000 $ et 15 000 $	Entre 5 000 $ et 10 000 $
2000-2001	24	37	43
2001-2002	35	86	54

Aide financière accordée aux entraîneurs à temps partiel

	5 000 $	Entre 3 500 $ et 5 000 $	Moins de 3 500 $
2000-2001	47	33	170
2001-2002	115	45	0

Commentaires

Les mesures ont permis d'accorder des subventions plus élevées à un plus grand nombre d'entraîneurs. Ainsi, en 2001-2002, il y a eu :

11 entraîneurs à temps plein de plus qu'en 2000-2001 qui ont reçu des montants de 15 000 $ et plus;

49 entraîneurs à temps plein de plus qu'en 2000-2001 qui ont reçu des montants de 10 000 $ et plus;

98 entraîneurs à temps partiel de plus qu'en 2000-2001 qui ont reçu des montants de 5 000 $.

Par ailleurs, il n'y a plus d'entraîneurs à temps partiel qui reçoivent des montants sous les 3 500 $.

Finalement, par rapport à 1999-2000, où 45 entraîneurs à temps plein recevaient des montants de 10 000 $ et plus, il y en avait 121 en 2001-2002.

Orientation stratégique 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive.

Axe d'intervention : L'amélioration de la structure québécoise soutenant le sport de haut niveau et la place du Québec et des Québécois sur la scène internationale

Objectif 3 : Concevoir et mettre en œuvre un plan d'action en matière d'excellence sportive.

Indicateur	Cible	Résultats
Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action.	2001-2004.	• Lancement du plan d'action du ministre en vue de développer l'excellence sportive.

Résultat

Le 20 juin 2001, le ministre responsable du Loisir et du Sport lançait son plan de développement de l'excellence sportive comprenant des mesures de soutien directes et immédiates ainsi que des mesures à portée plus générale.

Toutes les mesures de soutien directes ont été réalisées.

- Soutien aux entraîneurs d'athlètes de haut niveau : 900 000 $ additionnels (pour un total de 2 805 000 $ en 2001-2002) afin d'engager un plus grand nombre d'entraîneurs inscrits aux plans de développement de l'excellence des fédérations sportives québécoises, et 100 000 $ par année pour soutenir la participation d'entraîneurs à l'occasion de stages et de camps de perfectionnement pour les athlètes au Québec ou à l'étranger.
- Soutien aux réseaux de compétitions et aux camps d'entraînement : 1 000 000 $ (pour un total de 3 079 300 $, en 2001-2002) afin d'améliorer la participation d'athlètes, d'entraîneurs et d'officiels à des compétitions internationales ainsi qu'à des camps d'entraînement.
- Soutien aux fédérations sportives québécoises : 500 000 $ par année par l'engagement de personnes-ressources chargées de veiller à la coordination des programmes de développement des athlètes.
- Soutien aux équipements : 1 200 000 $ pour que des projets des fédérations sportives québécoises portant sur l'acquisition d'équipements sportifs et l'amélioration des conditions matérielles d'entraînement voient le jour.
- Soutien aux services périphériques en collaboration avec le Centre national multisport - Montréal :
  - 100 000 $ par année pour favoriser l'offre de service médical-sportif aux athlètes reconnus de niveau *relève* par les fédérations québécoises concernées et le SLS;
  - 200 000 $ par année pour soutenir l'offre en sciences du sport aux athlètes reconnus de niveaux *élite et relève* par les fédérations québécoises concernées et le SLS;
  - 500 000 $ répartis sur quatre années pour le développement de projets associés à la recherche scientifique dont l'objectif est d'améliorer les conditions d'entraînement des athlètes, telles que l'application des résultats de recherche en entraînement et la réalisation de travaux en biomécanique et d'amélioration de l'équipement.

Orientation stratégique 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive.

Axe d'intervention : Le développement et l'encadrement des athlètes de haut niveau

Objectif 2 : Contribuer à la professionnalisation des entraîneurs de haut niveau.

		Résultats
Nombre d'entraîneurs qui travaillent à temps plein dans ce secteur et qui sont soutenus par le Secrétariat au loisir et au sport.	Aucune cible n'était inscrite au plan stratégique pour 2001-2002.	Augmentation importante du nombre d'entraîneurs recevant un soutien financier.

Résultats découlant du plan d'action du ministre annoncé en juin 2001 en ce qui concerne le soutien aux entraîneurs d'athlètes de haut niveau : 900 000 $ additionnels ont été versés pour l'embauche des entraîneurs inscrits aux plans de développement de l'excellence conçus par les fédérations sportives québécoises. Un premier investissement de 400 000 $ avait été fait en 2000-2001. Le montant total est passé de 1 505 000 $, en 1999-2000, à 2 805 000 $ en 2001-2002.

En 1999-2000, 45 entraîneurs ont reçu 10 000 $ ou plus, 74 entraîneurs 5 000 $, et 173 moins de 5 000 $. Le SLS avait alors fait le constat qu'un grand nombre d'entraîneurs ne recevaient pas d'aide financière et qu'il fallait songer à favoriser la professionnalisation de ces ressources.

Les tableaux suivants présentent le nombre d'entraîneurs subventionnés en 2000-2001 et en 2001-2002.

Aide financière accordée aux entraîneurs à temps plein

	15 000 $ et plus	Entre 10 000 $ et 15 000 $	Entre 5 000 $ et 10 000 $
2000-2001	24	37	43
2001-2002	35	86	54

Aide financière accordée aux entraîneurs à temps partiel

	5 000 $	Entre 3 500 $ et 5 000 $	Moins de 3 500 $
2000-2001	47	33	170
2001-2002	115	45	0

Commentaires

Les mesures ont permis d'accorder des subventions plus élevées à un plus grand nombre d'entraîneurs. Ainsi, en 2001-2002, il y a eu :

11 entraîneurs à temps plein de plus qu'en 2000-2001 qui ont reçu des montants de 15 000 $ et plus;

49 entraîneurs à temps plein de plus qu'en 2000-2001 qui ont reçu des montants de 10 000 $ et plus;

68 entraîneurs à temps partiel de plus qu'en 2000-2001 qui ont reçu des montants de 5 000 $.

Par ailleurs, il n'y a plus d'entraîneurs à temps partiel qui reçoivent des montants sous les 3 500 $.

Finalement, par rapport à 1999-2000, où 45 entraîneurs à temps plein recevaient des montants de 10 000 $ et plus, il y en avait 121 en 2001-2002.

Orientation stratégique 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive.

Axe d'intervention : L'amélioration de la structure québécoise soutenant le sport de haut niveau et la place du Québec et des Québécois sur la scène internationale

Objectif 3 : Concevoir et mettre en œuvre un plan d'action en matière d'excellence sportive.

Indicateur	Cible	Résultats
Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action.	2001-2004.	• Lancement du plan d'action du ministre en vue de développer l'excellence sportive.

Résultat

Le 20 juin 2001, le ministre responsable du Loisir et du Sport lançait son plan de développement de l'excellence sportive comprenant des mesures de soutien directes et immédiates ainsi que des mesures à portée plus générale.

Toutes les mesures de soutien directes ont été réalisées.

- Soutien aux entraîneurs d'athlètes de haut niveau : 900 000 $ additionnels (pour un total de 2 805 000 $ en 2001-2002) afin d'engager un plus grand nombre d'entraîneurs inscrits aux plans de développement de l'excellence des fédérations sportives québécoises, et 100 000 $ par année pour soutenir la participation d'entraîneurs à l'occasion de stages et de camps de perfectionnement pour les athlètes au Québec ou à l'étranger.
- Soutien aux réseaux de compétitions et aux camps d'entraînement : 1 000 000 $ (pour un total de 3 079 300 $, en 2001-2002) afin d'améliorer la participation d'athlètes, d'entraîneurs et d'officiels à des compétitions internationales ainsi qu'à des camps d'entraînement.
- Soutien aux fédérations sportives québécoises : 500 000 $ par année par l'engagement de personnes-ressources chargées de veiller à la coordination des programmes de développement des athlètes.
- Soutien aux équipements : 1 200 000 $ pour que des projets des fédérations sportives québécoises portant sur l'acquisition d'équipements sportifs et l'amélioration des conditions matérielles d'entraînement voient le jour.
- Soutien aux services périphériques en collaboration avec le Centre national multisport - Montréal :
  - 100 000 $ par année pour favoriser l'offre de service médical-sportif aux athlètes reconnus de niveau *relève* par les fédérations québécoises concernées et le SLS;
  - 200 000 $ par année pour soutenir l'offre en sciences du sport aux athlètes reconnus de niveaux *élite et relève* par les fédérations québécoises concernées et le SLS;
  - 500 000 $ répartis sur quatre années pour le développement de projets associés à la recherche scientifique dont l'objectif est d'améliorer les conditions d'entraînement des athlètes, telles que l'application des résultats de recherche en entraînement et la réalisation de travaux en biomécanique et d'amélioration de l'équipement.

Les subventions accordées aux fédérations sportives québécoises pour la mise en œuvre de leur plan de développement de l'excellence 2001-2005, qui totalisent 6 984 300 $, ont permis d'appliquer toutes ces mesures de soutien directes.

Les mesures à portée plus générale

Le Secrétariat au loisir et au sport doit entreprendre des travaux sur les sept thèmes suivants :

- l'accueil au Québec d'événements internationaux;
- l'amélioration du parc d'infrastructures en sport de haut niveau;
- l'amélioration des conditions d'entraînement dans des cellules régionales;
- le recrutement de nouveaux membres en sport organisé, particulièrement parmi les jeunes, et le repérage de nouveaux talents;
- la concertation avec et entre les partenaires institutionnels;
- le financement alternatif des partenaires du développement de l'excellence sportive;
- l'acquisition et la diffusion de connaissances sur la situation québécoise en matière d'excellence sportive au Québec.

4. L'utilisation des ressources

Invité, au début de l'exercice financier 2001-2002, à entreprendre une démarche vers l'autonomie, le Secrétariat au loisir et au sport s'est résolument engagé dans ce processus. Les services administratifs requis par le SLS ont toutefois continué d'être assumés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en 2001-2002, puisque ce dernier avait agi comme ministère d'accueil en 2000-2001.

4.1 Ressources humaines

L'effectif et la structure

L'effectif du SLS n'a pas augmenté au cours de l'année 2001-2002. Au total, une soixantaine de personnes font partie de l'organisation. La structure comporte une direction générale, comprenant un service des communications, et trois directions opérationnelles responsables de la gestion et de la réalisation des interventions : Direction du loisir, Direction du sport et de l'activité physique et Direction de la sécurité. Le Secrétariat a également une équipe de conseillers régionaux en loisir et en sport qui ont notamment pour tâche d'assurer la liaison avec l'ensemble des organismes et des partenaires régionaux concernés, directement ou indirectement, par le développement du loisir et du sport. L'annexe 1 présente l'organigramme du Secrétariat.

L'année 2001-2002 aura permis d'amorcer, en collaboration avec le MSSS, un processus de recrutement de cadres. Les trois postes de directeur des directions opérationnelles ont été ouverts au même moment, en octobre 2001. Le processus de sélection s'est échelonné sur quelques mois, si bien qu'au cours du printemps 2002, le SLS pouvait accueillir ses nouveaux cadres. Il s'agit d'une excellente opportunité pour créer une nouvelle dynamique au sein du Comité de direction.

Difficultés vécues par les directions opérationnelles

Le SLS assure le leadership québécois dans les champs spécifiques où il intervient. Il représente en outre le gou-

vernement, au Québec, au Canada et à l'étranger, pour les volets loisir et sport. Au cours de l'année 2001-2002, il a identifié certains éléments qui l'empêchent toutefois d'exercer pleinement ce leadership :

jouer un rôle de leader exige que le SLS adopte des comportements proactifs en favorisant, notamment, de meilleurs partenariats et en développant la fonction recherche. Or, depuis les 15 dernières années, l'organisation a subi une baisse de plus de 30 p. 100 de ses effectifs tout en conservant le même nombre de mandats. Au fil du temps, il est devenu de plus en plus difficile de développer et d'assumer les fonctions de base qui lui sont dévolues;

depuis deux ans, le SLS travaille directement avec un ministre responsable du Loisir et du Sport. Cela lui assure un meilleur positionnement mais génère un volume d'activités beaucoup plus élevé que par le passé;

vers la fin des années 1990, les fédérations de loisir et de sport ont subi des baisses importantes et répétées des subventions versées par l'État. Elles revendiquent maintenant un soutien accru (financier et humain) de la part du SLS pour développer les disciplines qu'elles régissent. Ces demandes créent une pression additionnelle sur l'organisation;

- certains dossiers, tel celui du développement de l'excellence sportive, ont pris de l'ampleur, plus particulièrement depuis le lancement, en juin 2001, du plan d'action en matière de développement de l'excellence sportive;
- depuis deux ans, le positionnement stratégique du gouvernement fédéral dans le dossier du sport et, plus récemment, dans celui de la promotion de l'activité physique amène le SLS à revoir ses propres stratégies de positionnement et de soutien à l'égard du sport et de l'activité physique;
- le SLS doit maintenant assumer les responsabilités autrefois dévolues à la Régie de la sécurité dans les sports du Québec en matière de sécurité et d'intégrité;
- la volonté du Québec d'être davantage présent sur la scène internationale, notamment francophone, exige une présence soutenue de conseillers spécialisés pour garantir que nos actions portent fruit et soient reconnues.

Pour suivre la cadence imposée, assumer son leadership, s'acquitter efficacement de sa mission, maintenir la qualité de ses interventions et entretenir des liens efficaces avec le milieu, un positionnement stratégique doit être réalisé dès l'année 2002-2003, afin d'identifier des objectifs communs et des indicateurs de gestion qui permettront au SLS d'orienter ses activités de la manière la plus efficace qui soit, et ce, en fonction de son plan stratégique.

Les services administratifs

La petite équipe responsable de coordonner et de soutenir, en collaboration avec le MSSS, les services administratifs du SLS a eu fort à faire au cours de l'année 2001-2002. En plus de la gestion courante des activités, l'équipe responsable des services administratifs a dû déterminer quelles ressources seront requises pour amener l'organisation à l'autonomie. Elle a identifié des besoins dans les secteurs suivants :

- le soutien à la gestion: des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques sont nécessaires au soutien administratif de l'organisation;
- l'encadrement: l'ajout à son équipe de cadres, d'un directeur qui assurera la double tâche d'encadrer les conseillers régionaux en loisir et en sport de même que l'équipe responsable des services administratifs.

Le Secrétariat du Conseil du trésor ayant confirmé les montants additionnels qui permettront au SLS d'amorcer sa démarche vers l'autonomie, il devient impératif d'organiser les services administratifs requis dès le début de 2002-2003. De plus, il faudra relancer des dossiers tels celui de la modernisation qui a subi quelques ralentissements en 2001-2002.

La planification stratégique

Malgré un contexte administratif plutôt difficile, le SLS a pu élaborer un processus de positionnement stratégique qui a permis à la Direction de la sécurité de développer une vision concrète, réaliste et dynamique de ses interventions à long terme. Il est prévu que ce même processus soit mis en pratique dans les deux autres unités opérationnelles en 2002-2003.

	Exercice 2001-2002		Exercice 2000-2001
Programmes	**Budget des dépenses**	**Dépenses réelles**	**Dépenses réelles**
Développement du loisir et du sport	90 098 400 $	73 183 200 $	63 021 400 $ (budget des dépenses 57 780 000 $)
Investissement	30 000 $	30 000 $	30 000 $

En 2001-2002, le budget des dépenses du Secrétariat au loisir et au sport était de 90,1 millions de dollars alors que les dépenses réelles ont été de 73,2 millions de dollars. L'écart s'explique par diverses autorisations accordées par le Conseil du trésor en cours d'année.

En 2000-2001, le budget des dépenses était de 57,8 millions de dollars et les dépenses réelles ont atteint 63,0 millions de dollars. L'écart entre le budget des dépenses 2001-2002 et celui de 2000-2001 est attribuable aux mesures annoncées dans le discours du budget d'avril 2000 concernant le développement de l'excellence sportive.

Au cours de l'année 2001-2002, le Secrétariat au loisir et au sport a reçu les services requis en matière de ressources informationnelles du ministère de la Santé et des Services sociaux. Ses seuls développements technologiques sont ceux ayant trait au développement de son site Internet.

En cours d'année, le SLS a donné à la Direction générale des services informatiques gouvernementaux (DGSIG) un contrat pour tracer les grandes lignes de ce que serait l'architecture technologique de l'organisation, une fois celle-ci autonome. Ce document orientera le développement et la mise en place d'une plate-forme informatique indépendante, en 2002-2003.

	Exercice 2001-2002		Exercice 2000-2001
Programmes	**Budget des dépenses**	**Dépenses réelles**	**Dépenses réelles**
Développement du loisir et du sport	60 098 400 $	73 183 200 $	63 021 400 $ (budget des dépenses : 57 780 000 $)
Investissement	30 000 $	30 000 $	30 000 $

En 2001-2002, le budget des dépenses du Secrétariat au loisir et au sport était de 60,1 millions de dollars alors que les dépenses réelles ont été de 73,2 millions de dollars. L'écart s'explique par diverses autorisations accordées par le Conseil du trésor en cours d'année.

En 2000-2001, le budget des dépenses était de 57,8 millions de dollars et les dépenses réelles ont atteint 63,0 millions de dollars. L'écart entre le budget des dépenses 2001-2002 et celui de 2000-2001 est attribuable aux mesures annoncées dans le discours du budget d'avril 2000 concernant le développement de l'excellence sportive.

Au cours de l'année 2001-2002, le Secrétariat au loisir et au sport a reçu les services requis en matière de ressources informationnelles du ministère de la Santé et des Services sociaux. Ses seuls développements technologiques sont ceux ayant trait au développement de son site Internet.

En cours d'année, le SLS a donné à la Direction générale des services informatiques gouvernementaux (DGSIG) un contrat pour tracer les grandes lignes de ce que serait l'architecture technologique de l'organisation, une fois celle-ci autonome. Ce document orientera le développement et la mise en place d'une plate-forme informatique indépendante, en 2002-2003

2.6 Autres exigences réglementaires

En 2001-2002, le Secrétariat au loisir et au sport s'est conformé aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur (Politique linguistique, Loi sur la fonction publique, Loi sur l'administration publique, etc.). Précisons également que le Secrétariat a appliqué les dispositions de la Loi sur l'accès des documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, relativement à la collecte, au traitement, à la conservation, à la destruction et à la communication des renseignements personnels.

Annexe 1
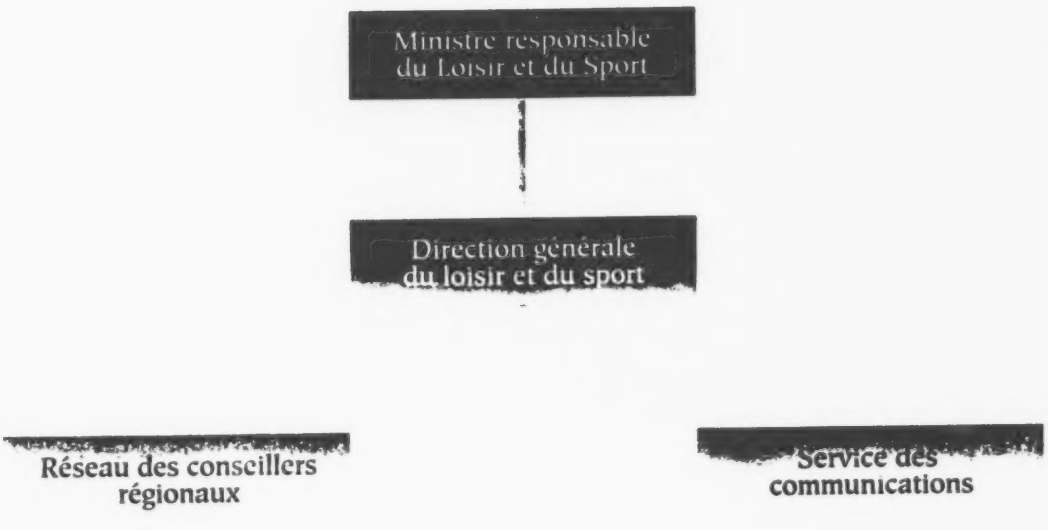
Organigramme du Secrétariat au loisir et au sport en 2001-2002